

**ROYAUME DU MAROC**

**AGENCE POUR LA PROMOTION ET LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL  
DES PROVINCES DU SUD DU ROYAUME**

**PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT**

**Initiatives pour la Promotion de l'Emploi  
(IPE)**



**Février 2006**



## **«Initiatives pour la Promotion de l'Emploi » (IPE)**

**Durée : 5 ans**

<b>Budget total du Programme</b>	<b>US \$ 10.000.000</b>
<b>Contribution du PNUD</b>	<b>US \$ 1.000.000</b>
<b>Contribution des conseils régionaux et provinciaux des provinces du Sud</b>	<b>US \$ 1.000.000</b>
<b>Contribution du MDSFS</b>	<b>US \$ 1.000.000</b>
<b>Contribution du SE au développement Rural</b>	<b>US \$ 1.000.000</b>
<b>Contribution autres partenaires</b>	<b>US \$ 3.000.000</b>
<b>Contribution de l'Agence de Développement des Provinces du sud</b>	<b>US \$ 3.000.000</b>

### **Description du Programme**

Le programme, Initiative pour la Promotion de l'Emploi, s'inscrit à l'échelle nationale, dans le cadre de l'initiative pour le développement humain lancé par Sa Majesté le Roi Mohamed VI en Mai 2005.

A l'échelle internationale, il se déploie dans un contexte marqué par la volonté des Etats à promouvoir le développement humain durable et à lutter contre la pauvreté, conformément aux recommandations et plans d'action des grandes conférences internationales, dont notamment le Sommet Mondial pour le Développement Social et le plan d'action du Sommet du millénaire

Le programme vise principalement l'amélioration du niveau de développement humain des populations, au moyen de l'élargissement des opportunités de choix qui leur sont offerts en matière de source de revenu et ce à travers la mise en œuvre, dans le cadre d'un processus global et intégré, d'outils opérationnels visant l'appui et la promotion des 3 volets stratégiques suivants :

- Activités génératrices de revenus et d'emploi
- Initiative privée
- Renforcement des capacités locales

Il sera concrétisé à travers la mise en place de la *Maison de l'initiative*, une plate-forme de l'initiative locale, au service du développement humain durable.

## **Abréviations**

### **SECTION I. DESCRIPTION NARRATIVE**

#### **Partie I. Analyse de la situation**

Le contexte

Les potentialités et contraintes de la région

La problématique de la pauvreté et de l'emploi

#### **Partie II. Stratégie**

L'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH)

L'initiative emploi

Approche et stratégie de mise en œuvre du programme

Objectif

Bénéficiaires

Principes de mises en oeuvre

Cadre institutionnel

Stratégie d'appui du PNUD

#### **Partie III. Les composantes du programme**

La maison de l'initiative

La cellule d'appui à l'initiative privée au Centre régional d'investissement (CRI)

#### **Partie III. Modalités de gestion**

Modalités d'exécution

Responsabilités des principaux partenaires

Cadre opérationnel

#### **Partie IV. Suivi et évaluation**

#### **Partie V. Contexte juridique**

#### **Partie VI. Financement**

### **SECTION II. CADRE DES RESULTATS ET DES RESSOURCES**

### **SECTION III. ANNEXES**

## Abréviations

<b>ADS</b>	:	Agence de développement social
<b>ADPS</b>	:	Agence de développement des provinces du Sud
<b>AGE</b>	:	Activités génératrices d'emploi
<b>AGR</b>	:	Activités génératrices de revenu
<b>DH</b>	:	Dirham
<b>INDH</b>	:	Initiative nationale de développement humain
<b>IGR</b>	:	Impôt général sur les revenus
<b>IPE</b>	:	Initiative pour la promotion de l'emploi
<b>ONG</b>	:	Organisation non gouvernementale
<b>MEFP</b>	:	Ministère de l'emploi, de la formation professionnelle
<b>MDSFS</b>	:	Ministère de développement social, de la famille et de la solidarité
<b>PNUD</b>	:	Programme des Nations unies pour le développement
<b>PME</b>	:	Petites et moyennes entreprises
<b>SEDR</b>	:	Secrétariat d'Etat du développement rural
<b>TDR</b>	:	Termes de référence

## **SECTION I. DESCRIPTION NARRATIVE**

### **Partie I. Analyse de la situation**

#### *Le contexte*

La région de Guelmim Es-Semara est la deuxième région du royaume avec une superficie de 133 730 km<sup>2</sup>, soit 18,8 1 % du territoire national. Trois grands territoires constituent les principales zones géographiques de la région: i) les montagnes qui forment le prolongement de l'anti-atlas au nord et nord est ii) une zone semi désertique au centre, constituée des plaines qui traverse les hauteurs à faible altitude iii) une zone désertique au sud.

La population de la région s'élève à 462 410 habitants (RGHP, 2004), soit moins de 2% de la population totale du royaume. La région a connu un accroissement démographique de 1,8%. La répartition territoriale de la population laisse apparaître une forte concentration le long des grands axes routiers, qui peut atteindre 80%. L'évolution démographique concerne donc les villes et centres urbains avec une stagnation relative des effectifs de la population rurale dont la tendance est à la baisse surtout dans les zones sahariennes.

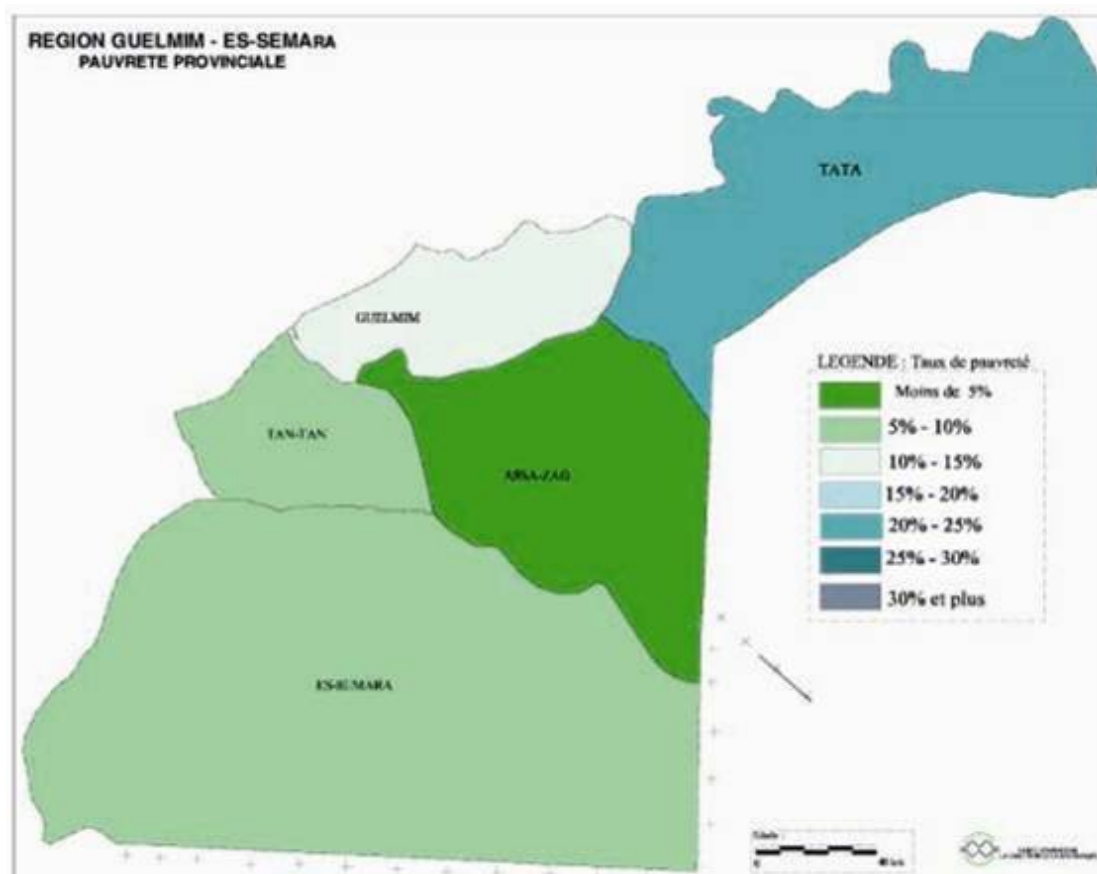
Dans ces régions, l'absence d'un environnement économique porteur d'une dynamique locale durable, la pauvreté des zones pré-sahariennes, la jeunesse de la population combinées aux vicissitudes du climat ont favorisé l'émigration de populations à fort potentiel vers d'autres régions marocaines plus attractives (Casablanca, Marrakech, Rabat, Kénitra et plus récemment Laâyoune).

Administrativement, la région Guelmim Es-Semara est constituée de cinq provinces : Guelmim, TanTan, Assa-Zag, Tata et Es-Semara, regroupant 60 communes dont 11 urbaines et 49 rurales.

La province de Guelmim, la plus peuplée (166885 habitants), présente la plus forte densité (15 ha/ km<sup>2</sup>). La province la plus rurale reste Tata avec 82 558 ruraux sur un total de 121 618 habitants.

La population de la région est issue de quelques grandes tribus, dont les principales sont les Ba Amran, les Tekna, les Regueibi, les Laaroussiennes et les Izerguiyines. Les appartenances tribales déterminent des solidarités et des affinités mais également des attitudes économiques, fruit de la transmission des patrimoines économiques et culturels. On trouvera, par exemple, des attitudes face à l'entreprise plus active dans les ressortissants de tribus qui ont traditionnellement pratiqué le commerce. Certaines tribus donneront la prééminence à l'élevage, alors que d'autres accorderont autant d'intérêt aux cultures. Mais, la pratique montre qu'il n'existe pas de déterminisme univoque dans ce sens.

D'après le Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2004, les deux tiers de la population de la région de Guelmim Es Smara parleraient le berbère, alors qu'un tiers ne parlerait qu'arabe.



### Organisation administrative

Province	Nombre de cercles	Nombre de caidats	Nombre de communes	
			Urbaines	Rurales
Guelmim	2	07	2	18
Assa Zag	2	-	2	05
Tata	3	12	4	16
Tan Tan	2	08	1	05
ES-Smara	1	04	1	05
<b>Total régional</b>	<b>10</b>	<b>31</b>	<b>11</b>	<b>49</b>

Source : HCP, 2004.

## ***Les potentialités et contraintes de la région***

Malgré des potentialités significatives, l'environnement macro-économique de la région reste fébrile, offrant peu de visibilité :

### Secteur primaire :

**L'agriculture** dans la région est à prédominance vivrière, limitée par l'insuffisance de la superficie agricole utile (la surface agricole utile ne représente que 1,6% de la superficie totale de la région), le déficit hydrique structurel de la région mais aussi par des freins liés à l'obsolescence des technologies, à l'exiguïté de la grande majorité des exploitations et aux vieilles pratiques culturales. En dépit d'une rentabilité exceptionnelle de 'l'agriculture à trois strates' les oasis de la région qui font vivre 10 à 20hab /ha, souffrent d'un déficit d'eau, de la dégradation des sols suite à la surexploitation et de la faible valorisation des chaînes de commercialisation traditionnelles.

En revanche **l'élevage** tradition locale, dispose d'un potentiel considérable, notamment l'élevage secondaire (essentiellement caprin et bovin) et l'élevage semi-nomade (camelin, caprin et ovin).

**La pêche maritime** est à l'échelle régionale une activité porteuse, bien que ses filières souffrent de carences structurelles et conjoncturelles. Pour les provinces atlantiques, elle constitue une locomotive capable de drainer le développement du secteur de l'industrie, les services portuaires, le commerce et les transports.

### Secteur secondaire :

**L'activité industrielle** est peu développée, son apport au bilan de l'emploi est actuellement négligeable. Sa croissance future est tributaire de l'ouverture de nouveaux débouchés commerciaux et surtout de la constitution progressive d'un réservoir de main d'œuvre qualifiée. Le potentiel de **l'artisanat** est essentiellement lié aux produits de l'artisanat d'art, au tissage et au tapis. Actuellement la production artisanale est destinée essentiellement à la consommation locale. L'ouverture de nouveaux débouchés et la promotion de circuits valorisants sont les conditions indispensables pour l'épanouissement de ce secteur générateurs d'emplois.

### Secteur tertiaire :

**Le commerce** est une activité ancestrale, représentée aujourd'hui par de nombreux petits commerces sans structuration ni hiérarchie. L'activité aux potentialités les plus significatives est certainement le tourisme. Bien qu'identifiées, ses filières sont à l'état embryonnaire et méritent une valorisation nationale et une promotion internationale.

### ***La problématique de la pauvreté et de l'emploi***

Dans l'ensemble, la région de Guelmim Es-semara est à la fois confrontée à une pauvreté économique et sociale.

Une forte proportion des ménages vit dans des conditions précaire. Le taux d'emploi est le plus faible de toutes les régions du Maroc. Un fort taux de chômage affecte en particulier les jeunes et les diplômés. Il frappe plus fortement les jeunes issus des ménages les plus démunis. Les ménages dirigés par des femmes représentent un cinquième de la population. Ils subissent plus fortement que les autres les effets de l'exclusion.

Le taux d'analphabétisme de la population âgée de 10 ans et plus est de 40,2%. Il est de 33,4% en milieu urbain et de 52,2 % en milieu rural. L'analphabétisme affecte 53,3% de la population de sexe féminin et 25,4% des hommes. Le taux d'analphabétisme est croissant selon l'âge. (cf. Annexe Annexe 1. Fiche : *renseignement complémentaire*).

Les principales caractéristiques quantitatives de la pauvreté régionale sont :

- Un taux de pauvreté régionale de 14,4% (urbain : **7,1%** ; rural : **24,2%**), [HCP, *Carte de la pauvreté communale*, 2004] ;
- Un taux de vulnérabilité de la population de 33,1%, [HCP, *Carte de la pauvreté communale*, 2004] ;
- Une faible proportion d'actif et un fort taux de chômage dans la région (22%), touchant les jeunes, et les femmes.

#### **Population, taux de pauvreté, vulnérabilité dans les principales villes de la région**

Villes	Population	Taux de pauvreté	Taux de vulnérabilité
<b>Guelmim</b>	81 201	7	22
<b>Tan Tan</b>	53 667	7	22
<b>Tata</b>	36 011	14	33
<b>Es-Semara</b>	28 750	5	16
<b>Assa-Zag</b>	11 082	2	8

Sources diverses.

La disparité entre les zones rurale et urbaine est très flagrante. Les zones rurales qui présentent un taux de pauvreté 3 fois supérieur aux zones urbains, sont restées en dehors des dynamiques régionales aussi bien sur le plan du développement économique que celui du développement humain et des transformations sociales. Il en résulte une précarité importante et une expatriation des ressources humaines (le cas de dépeuplement des oasis). Les communes rurales les plus répulsives sont situés dans les provinces de Guelmim, Tan Tan et Tata.

Au niveau des potentiels humains, **les femmes** qui représentent une large part de la population (52,2%), sont écartées de certains secteurs de développement (plusieurs filières sont exclusivement réservées au travail masculin, même en terme de représentativité, les femmes sont les grandes absentes de la liste des élus de la région). Porteuses d'une réelle dynamique, les femmes agissent essentiellement via le monde associatif et les coopératives avec des résultats très probants surtout dans les zones rurales.

**Les jeunes** qui constituent la grande composante de la population de Guelmim Es-semara, ne sont pas intégrés dans l'équation globale du développement régionale. Le manque de perspective, la difficulté à se réaliser, la « mal formation », le chômage, et les diverses formes de précarité vont souvent inspirer des réponses désespérées. Les manifestations fortes parfois dramatiques, que sont l'émigration clandestine et le désespoir des diplômés chômeurs, qu'on retrouve aussi bien à l'échelle régionale que nationale, témoignent de graves dysfonctionnements dans la mise en valeur des ressources humaines locales.

**Le diagnostic de l'emploi** et ses tendances d'évolution apparaissent, certes, à travers les statistiques démographiques issues des recensements. Au-delà des chiffres, les facettes multiples de la problématique sont perceptibles à travers l'appréciation de la conjoncture économique générale, les contextes politiques locaux, les contraintes vécues au quotidien par les populations en quête de travail ou porteurs de projets...

La description des réalités de l'emploi constatées dans les différentes provinces de la région Guelmim-Es-semara se résume en 4 agrégats :

### **1. le contexte politique spécifique :**

Animés par la volonté de procéder à l'émancipation rapide des provinces du sud, les pouvoirs publics ont consenti durant ces dernières décennies un effort d'investissement considérable qui a permis de hisser ces provinces à un niveau de développement similaire au reste du pays, notamment en termes d'équipement et d'infrastructure de base. Parallèlement plusieurs politiques sociales se sont succédées pour lutter contre la pauvreté, freiner l'exode massif des milieux agricoles et pastoraux traditionnels et compenser les ménages les plus démunies des effets néfastes de la sécheresse et de la désertification. Les filets sociaux mis en place continuent de jouer un rôle positif certes, mais ils se sont durablement installés en tant qu'acquis pérennes au niveau des concepts, de l'exercice pratique, voire de la perception par les populations de la vie économique locale.

Au niveau de la problématique de l'emploi, l'impact de ces politiques sociales se traduisent par :

- Une demande excessive de postes de la fonction publique, perçus localement plus sécurisants que les emplois du secteur privé.
- La mutation fréquente des revendications économiques (quête de travail) par des revendications de produits sociaux (carte de la promotion nationale), situation qui contribue à pérenniser le phénomène de l'assistanat.
- Problèmes de représentation : les demandeurs d'emploi empruntent souvent des circuits informels ou familiaux et utilisent insuffisamment les mécanismes de représentation (éloignement spatial, manque de moyen, perte de confiance..)

### **2. la faiblesse de la dynamique économique :**

L'influence du faible développement des circuits économiques sur le marché de l'emploi s'exprime à travers cinq facteurs clés :

- La déconnexion entre le secteur primaire (matière première) et secondaire (industrie de transformation)
- La méconnaissance des secteurs clés de développement et l'absence de vision et de stratégies territoriales claires
- Le faiblesse du pouvoir d'achat
- L'exiguïté du marché intérieur, du notamment à la contrebande, à la faiblesse de la consommation intérieure, ainsi qu'à l'émergence et au développement d'une économie informelle, dont dépend aujourd'hui une partie conséquente de la population active
- L'inertie du secteur privé qui reste bridé par les phénomènes de concentration, le difficile accès au crédit, les taux d'intérêt élevés, les complications foncières, les lenteurs administratives et les incertitudes judiciaires. mais aussi par les comportements rentiers et les fréquences managériales, techniques et opérationnelles. Par ailleurs, de sérieuses déficiences affectent encore les produits et les services offerts, en termes de respect des normes de qualité et d'adoption de stratégies de marketing efficaces. Ceci engendre une faible compétitivité externe et une trop grande vulnérabilité de l'économie.

**3. Le taux de chômage important** qui exprime de manière consolidée la faiblesse de l'offre d'emploi et la difficulté d'insertion des demandeurs d'emploi et de concrétisation de l'initiative privée :

Les problématiques locales des demandeurs d'emploi, soulevés au niveau local, peuvent être synthétisées en 6 points principaux :

-revendication quasi-exclusive du fonctionnariat, reconnu comme seul choix sécurisant, surtout pour les diplômés chômeurs.

-dénigrement du salariat dans le secteur privé et de l'initiative privée, aggravé par les échecs de nombreuses initiatives privées et l'instabilité des emplois qui en découlent.

- lourd décalage entre la nature des études des diplômés chômeurs et les besoins locaux

-faiblesse de la qualification des demandeurs d'emploi issus de la formation professionnelle ainsi qu'un manque d'expérience patent, ce qui constitue une source de discrimination pour l'accès aussi bien aux emplois stables qu'aux emplois temporaires générés par les investissements publics.

-faiblesse de l'orientation et de l'encadrement : L'ANAPEC est le seul établissement public assurant officiellement le rôle de l'encadrement des demandeurs d'emploi au niveau de la région. L'agence a trois missions principales. i) la mise en relation de l'offre et de la demande d'emploi. ii) l'accueil, l'information et l'orientation des demandeurs d'emploi iii) l'information et l'orientation des jeunes entrepreneurs.

Au niveau de la région de Guelmim Es-semara, une seule agence est déployée. Située à Guelmim, elle couvre les 5 provinces. Le manque de moyens humains et financier, l'éloignement géographiques, le manque de qualification du personnel encadrant, l'absence de vision stratégique de la région, le faible niveau et le manque de spécialisation des formations, affectent la qualité des services rendues aux bénéficiaires et ternissent la crédibilité des actions.

Les principaux freins à l'initiative privée et à l'auto emploi relevés au niveau local sont :

- Le problème de financement, situés à deux niveaux :
  - *le faible taux de financement du système bancaire : ces refus de crédit traduisent les contraintes habituelles de sous-capitalisation, d'absence de garanties, de faiblesse du montage technique et financier des dossiers, problème de formulation des projets..*
  - *l'inadaptation des projets aux réseaux de financement disponibles et la sous application des facilités octroyées par l'Etat, permettent de mesurer les limites du crédit classique face aux projets de petites taille ; il en va de même pour le micro-crédit qui favorise certes, l'auto emploi, mais reste insuffisant pour une grande frange des projets générateurs d'emploi (la moyenne de crédit dans la région est de 4 000 dh alors que le plafond légale est de 30 000 dh du micro-crédit)*

- la lourdeur des démarches administratives
- la multiplication des interfaces et d'intervenants et l'absence d'interlocuteurs réellement impliqués
- la faiblesse de la visibilité sur les marchés et les circuits économiques se traduisant par les faiblesses du montage technique et financier des projets
- la méconnaissance des règles de la gestion managériale et financière des projets ;
- la perte de confiance en l'initiative privée. Les exemples nombreux des échecs de projets, amplifiés par le système de communication familial et tribal, jette un lourd discrédit sur l'initiative privée et décourage les quelques entrepreneurs à concrétiser leurs projets

#### **4. la faiblesse des structures d'encadrement locales**

Au niveau de la région, une faiblesse patente des compétences des associations est constatée. Dépourvues des moyens techniques et financiers, celles-ci peinent pour mener à bien leurs missions surtout dans le milieu rural. D'autres problématiques apparaissent également:

- phénomène des associations fantômes ou à but lucratif / politique,
- problème de coordination, de communication et d'échange d'expérience,
- absence de visibilité sur le devenir des territoires et les secteurs clés de développement..

Les services déconcentrés surtout dans les zones reculées souffrent également d'un manque en ressources humaines de qualité et en moyen techniques et financiers. Ce qui rejaille sur la qualité des services rendus au citoyen.

## **Partie II. Stratégie**

### ***L'initiative nationale pour le développement humain (INDH)***

Malgré les importants efforts consentis ces dernières années en matière de développement, le Maroc reste encore confronté à une disparité régionale et à une défaillance sociale importante. Cet état de fait est lié, notamment : à i) une insuffisance du niveau de croissance économique ; ii) une distribution inéquitable des richesses ; iii) une marginalisation et une insatisfaction des besoins sociaux fondamentaux d'une large part de la population.

En effet, de nombreux territoires, urbains, périurbains, et ruraux, pâtissent d'une insuffisance des accès aux équipements et services sociaux de base, et d'une faiblesse des opportunités d'emploi et d'activités rémunératrices, devenant ainsi des terreaux propices à l'aggravation des problèmes d'analphabétisme, de scolarisation, de chômage, d'exclusion et d'extrémisme.

Pour relever le défi majeur de la mise à niveau sociale qui limitent les potentialités du citoyen marocain et empêchent sa pleine participation à la vie sociale et économique, Sa Majesté le Roi Mohamed VI a lancé en mai 2005, l'*Initiative Nationale pour le Développement Humain* (INDH), initiative déclarée comme chantier de règne.

Trois axes principaux ont été fixés :

- Elargissement de l'accès aux équipements de base, tels que la santé, l'éducation, l'alphabétisation, l'eau, l'électricité, l'habitat salubre, l'assainissement, le réseau routier, les mosquées, les maisons de jeunes et les infrastructures culturelles, culturelles et sportives.
- Venir en aide aux personnes en grande vulnérabilité, ou aux besoins spécifiques.
- Promouvoir les activités génératrices de revenus stables et d'emplois.

Dans sa première étape de lancement, l'Initiative ciblera le renforcement de la mise à niveau sociale de 360 communes parmi les plus pauvres du monde rural, et 250 quartier pauvres en milieu urbain et péri-urbain.

Les territoires urbains et ruraux de la région de Guelmim Es-semara, comptent parmi les zones visées par le programme d'urgence de l'INDH. Les priorités du programme dans cette région s'articulent autour de 5 axes majeurs :

- Mise à niveau des territoires sous-équipés.
- Insertion des populations défavorisées.
- Animation sociale.
- Appui à la gouvernance locale.
- Soutien des activités génératrices de revenus (AGR) et de l'emploi.

Ces axes forment le contexte de référence de l'**Initiative pour la Promotion de l'emploi**

### ***Initiative emploi***

Malgré les nombreuses actions initiées et les progrès réalisés ces dernières années en matière de promotion de l'emploi, le chômage reste un des importants fléaux qui paralysent la société marocaine et handicapent son épanouissement.

Le gouvernement, conscient que la solution de la problématique de l'emploi passe fondamentalement par la réalisation d'un taux de croissance économique soutenu, et par l'encouragement de l'investissement productif, générateur d'emplois, a élaboré, à l'issue des assises de l'emploi 2005, une série de mesures incitatives visant la création de 200.000 emplois à l'horizon 2008.

Ces mesures, fruit de larges concertations avec les partenaires socio-économiques concernés, ont pour objectif le développement et l'amélioration du rendement et de l'attractivité des mécanismes en usage, et la mise en place de conditions pratiques à fort impact de promotion et de dynamisation de l'emploi au Maroc. Elles s'articulent autour des 3 axes suivants :

- L'insertion des jeunes diplômés,
- L'encouragement de l'auto emploi
- La promotion des initiatives privées

Parmi ces mesures, on peut citer :

- la facilitation de la création de petites entreprises dont l'investissement ne dépasse pas 250.000 DH à travers l'accompagnement des porteurs de projets et la mise à leur disposition des garanties aux prêts bancaires, ainsi que la simplification des dispositions réglementant les sociétés à responsabilité limitée (SARL) à travers la réduction de 100.000 à 10.000 DH du capital nécessaire à leur création, assortie de la possibilité de ne libérer que le quart de ce montant (2500 DH) lors de la création de l'entreprise. Aide aux petites entreprises, avec des dons de création entre 10.000 et 15.000 max
- Relèvement du plafond de salaire exonéré d'IGR de 4.500 à 6.000 dh.
- L'exonération de charges sociales et d'IGR pour les chômeurs figurant sur la liste de l'ANAPEC depuis au moins une année.
- La substitution des «contrats-première-embauche» au programme «Formation-insertion» est également envisageable et porteront sur une durée de 24 mois.
- La révision des procédures d'intermédiation. notamment par une décentralisation de l'activité et de la responsabilité de l'ANAPEC «l'Agence nationale de promotion de l'emploi et des compétences»

Au niveau régional, les principaux changements de ces nouvelles mesures concernent la restructuration de l'ANAPEC.

Au vu de la spécificité de la problématique de l'emploi dans la région de Guelmim Es-semara et de l'étendue des enjeux économique, politique et social qui en dérivent, ces mesures nationales stratégiques, doivent être renforcées, à travers la mise en place au niveau de la région :

- **d'une stratégie opérationnelle graduelle prenant en compte l'altérité des échelles d'intervention (institutionnelle, structurelle, financière, bénéficiaires, partenariale...)** : Agir sur le levier de l'emploi implique une intervention active sur d'autres leviers déterminants tels que la dynamisation du secteur privé, le renforcement des capacités des structures d'encadrement locales, la mise à niveau de la qualité des formations et de l'expertise locale, le système de financement, le système foncier ...  
L'action mono sectorielle fragmentée doit céder le pas à l'action intégrée
- **d'un cadre de cohérence des actions et de mise en synergie des moyens :**  
L'emploi est l'affaire de tous. Pour une action efficiente, la mobilisation de toutes les forces vives locales est nécessaire. Au niveau de la région de Guelmim Es-semara, plusieurs acteurs privés et publics, interviennent dans le champ de la promotion de l'emploi et ce sans concertations ni stratégies globales d'intervention. Pour éviter la démultiplication des actions et la redondance des initiatives, un cadre d'intervention doit être identifiés, traçant la vision globale et précisant les rôles des différents partenaires ainsi que les objectifs à atteindre

La stratégie globale du présent programme « initiative pour la promotion de l'emploi » s'inscrit dans ce cadre.

### ***Approche et stratégie de mise en œuvre du programme « initiative pour la promotion de l'emploi »***

Pour contribuer à la promotion de l'emploi et delà à la lutte contre la pauvreté dans la région de Guelmim Es-semara, L'Agence du Sud et le PNUD, en partenariat avec des acteurs de développement régionaux, nationaux, et internationaux, ont décidé d'expérimenter une nouvelle approche qui s'éloigne des actions caritatives ou d'assistance ponctuelle usuelle et qui puisent ses fondements dans :

- la capitalisation des expériences nationale ou internationale dans le domaine de la lutte contre la pauvreté et l'amélioration des revenus
- la mobilisation des acteurs de développement (société civile, ONG.....)
- les réalités territoriales, urbaine et rurale, de la région.

L'initiative pour la promotion de l'emploi émane d'une forte demande locale exprimée par les différentes sensibilités « monde associatif, demandeurs d'emploi, autorités locales, élus, services déconcentrés, secteur privé ». Elle a été forgée dans le cadre d'une démarche participative qui a privilégié les visites de terrain, les réunions de concertations avec les acteurs locaux du développement et les cibles potentielles.

L'initiative s'appuie sur les leçons tirées des expériences passées, en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion, qui attestent de : i) la limite des approches de développement strictement sectorielles, isolées et non intégrées ; ii) les dysfonctionnements générés par la grande dispersion des efforts, des ressources et des intervenants ; iii) la pertinence des politiques de ciblage des zones et catégories les plus démunies, iv) l'importance d'une participation des populations, du tissu associatif, et des acteurs du développement, pour une meilleure appropriation et viabilité des projets ; v) l'utilité d'une approche contractuelle et partenariale.

Elle s'inscrit également en complémentarité avec les mesures gouvernementales annoncées lors des assises de l'emploi dont elle se veut l'outil de territorialisation et de mise en œuvre opérationnelle.

Partant des réalités et contraintes territoriales identifiées, l'initiative s'est fixée d'agir au niveau des 3 volets stratégiques suivants :

1. Activités Génératrices de Revenu et d'emploi
2. Initiative privée
3. Renforcement des capacités locales

## ***Objectifs du programme***

Le programme vise principalement l'amélioration du niveau de développement humain des populations, au moyen de l'élargissement des opportunités de choix qui leur sont offerts en matière de source de revenu et se fixe à cet effet les objectifs suivants:

- Participer à l'intégration professionnelle des populations les plus éloignés de l'emploi: femmes, jeunes, chômeurs de longue durée, personnes handicapées..
- Contribuer à la qualification de la main d'œuvre locale
- Appuyer la concrétisation de l'initiative privée des jeunes populations (AGR,AGE)
- Accroître la crédibilité de l'initiative privée à travers la multiplication des success stories
- Susciter un mouvement significatif de création et de développement des petites et moyennes entreprises privées
- Doter les structures d'encadrements locales (autorités, élus, associations, services déconcentrés, ONG ...) des moyens techniques et humains pour assurer pleinement leur fonctions
- Contribuer à la constitution d'une expertise locale
- Développer la culture de la solidarité, du partenariat, de la participation, et de la mutualisation des moyens.

Les objectifs *poursuivis par le programme Initiative pour la Promotion de l'Emploi* s'inscrivent parfaitement dans les actions prévues par le PNUD au Maroc. Ce programme est complémentaire aux programmes du PNUD qui ont des volets dans les domaines de la gouvernance (Agenda 21, Gold), l'approche genre, la micro finance et la désertification.

## ***Bénéficiaires***

Ce programme s'adresse particulièrement aux :

- Demandeurs d'emploi (diplômés chômeurs, demandeurs d'emploi qualifié, demandeurs d'emploi sans qualification) ;
- Porteurs de projets (individu ou structure) ;
- PME et coopératives ;
- Associations et ONGs impliquées dans le processus de développement local ;
- Municipalités et communes rurales ;
- Services déconcentrés de l'Etat concernés par les problématiques de l'emploi.

Une attention particulière sera accordée aux populations vulnérables notamment les femmes et les populations des zones difficiles.

Pour une meilleure implication des bénéficiaires, et pour se détacher du phénomène de l'assistanat, une contribution financière, même symbolique, sera demandée pour les services offerts par le programme. Le montant et l'échelonnement de celle-ci seront définis en fonction des ressources des bénéficiaires

### ***Principes de mise en œuvre***

La logique du projet est de nature qualitative. L'objectif étant l'exemplarité du mécanisme d'appui développé ou les 'succes stories' qui vont contribuer à recrédibiliser l'initiative et le secteur privés ainsi que les actions d'appui d'insertion et de retour à l'emploi

Le programme veillera également dans sa globalité à l'application des principes suivant:

- le développement et renforcement de l'approche participative
- l'établissement des liens et au développement de synergie entre les initiatives émergentes du programme et les autres projets mis en œuvre dans la région, notamment ceux initiés par le PNUD et l'Agence du Sud : Agenda 21, appui pour le développement de l'artisanat...
- la prise en compte des problématiques environnementales et de l'approche genre
- la prise en compte de l'égalité entre Hommes-Femmes et le renforcement des capacités des femmes à faire valoir leurs intérêts selon des valeurs égalitaires
- contribuer à la réalisation de l'arrimage entre les acteurs et les objectifs assignés, en incitant les partenaires à assumer leur rôles et responsabilités
- ancrer les bases solides de la pérennisation des actions et la réappropriation du programme par les acteurs compétents au-delà de l'échéance première fixée au programme (5ans).

### ***Cadre institutionnel***

La mise en œuvre du présent programme impliquera, à divers échelons de responsabilité et d'intervention, les acteurs institutionnels et sociaux suivants :

- L'Agence de développement des provinces du Sud ;
- Le Programme des Nations unies pour le développement ;
- Le Ministère du développement social de la famille et de la solidarité ;
- Le Ministère de l'emploi et de la formation professionnelle ;
- Secrétariat d'Etat chargé du développement rural ;
- La Wilaya de Guelmim ;
- L'Agence de Développement Social ;
- Les collectivités locales ;
- Les Services extérieurs de l'Etat ;
- Les Organisations non gouvernementales, les amicales des quartiers et associations villageoises ;
- Le secteur privé ;
- Les Universités et Institutions de recherche.

### ***Stratégie d'appui du PNUD***

La stratégie du PNUD s'inspire des objectifs du millénaire énoncés par les Nations unies dans ses dispositions de réduction de la pauvreté de moitié en 2015. Ainsi le PNUD préconise l'appui au Gouvernement du Maroc dans la réalisation des actions en faveur de la bonne gouvernance et la lutte contre la pauvreté en développant un partenariat stratégique en vue de la réalisation de cet objectif global.

### Partie III. Les composantes du programme

L'initiative pour la promotion de l'emploi s'articule autour de 2 axes majeurs :

- I-la mise en place d'une plate forme de l'initiative locale : **la maison de l'initiative**
- II- la mise en place d'une **cellule d'appui de l'initiative privé** au Centre Régional d'investissement.

#### I. La maison de l'initiative :

Clef de voûte du programme, la maison de l'initiative a été pensée comme un terminal d'information, de conseil et d'accompagnement au service des demandeurs d'emploi, des porteurs de projet, et des acteurs de développement du secteur public et privé.

Plate-forme de l'initiative locale, **inscrite au cœur même des territoires**, Elle a pour objectif de pallier au faiblesse du dispositif d'appui des chômeurs et des entrepreneurs (*absence de données objectives sur les besoins des ressources humaines et des potentialités par bassin d'emploi, inadaptation de l'offre de formation, éparpillements des acteurs, insuffisances du suivi...*) et ce en :

- traçant une stratégie opérationnelle d'action
- concourant à l'anticipation des besoins en main d'œuvre
- facilitant l'accès et le retour à l'emploi des personnes qui en sont les plus éloignés
- soutenant le développement des AGR/AGE et la création d'entreprise
- fédérant les différents moyens et actions de promotion de l'emploi à l'échelle des différents bassins d'emploi.

Elle a également pour vocation d'assurer une meilleure coopération entre les acteurs (collectivités locales, ANAPEC) autour d'un projet de territoire commun, construit à partir d'un diagnostic, d'un plan d'action et d'une programmation.

Pour pallier au phénomène de démultiplication des acteurs et de complexité des démarches, la maison de l'initiative agira comme un guichet unique regroupant tous les services et compétences existants en matière d'appui aux AGR/AGE et d'aide à la création de petites entreprises.

Ce regroupement permettra aux usagers de bénéficier d'une:

- meilleure perception de l'éventail des appuis proposés
- meilleure accessibilité aux services offerts
- simplification des démarches (gain de temps et d'argent)

Pour les acteurs concernés, ce guichet unique favorisera une meilleure coopération et coordination et de ce fait une plus forte mutualisation et efficacité des actions : Les acteurs locaux engagés dans une véritable dynamique partenariale, seront ainsi fortement impliqués et mobilisés pour la réussite des projets.

La maison de l'initiative deviendra de ce faite, un référent commun pour tous les acteurs de développement



## *Domaine d'intervention*

4 domaines d'intervention ont été définis pour la maison de l'initiative :

- 1. L'observation, l'anticipation, l'adaptation aux territoires, à travers la mise en place** d'une cellule d'identification et de formulation et de veille stratégique
- 2. Accompagnement et appui pour l'accès et retour à l'emploi et la création des activités génératrices de revenu ou d'emploi** à travers la mise en œuvre pour d'une cellule d'accompagnement et de suivi technique et d'un fonds de développement régional
- 3. Renforcement des structures d'encadrement locales**, à travers la mise en place d'une cellule d'appui technique et l'utilisation du fonds de formation régional déjà initié
- 4. Coordination des initiatives locales** en abritant d'ores et déjà les programmes initiés par le PNUD et l'Agence du Sud (Agenda 21, sauvegarde des oasis)

### **1. L'observation, l'anticipation, l'adaptation aux territoires,**

L'absence d'outil pertinent de diagnostic et de formulation de projets reste un des principaux freins au développement économique de la région de Guelmim Es-semara et de ce fait une des entraves à la résolution de l'équation locale de l'emploi.

A cet effet, la maison de l'initiative compte doter les territoires d'une véritable force de proposition régionale à travers la mise en place **d'un centre d'identification, de formulation de projet et de veille stratégique.**

Plate-forme privilégiée d'information, d'échange et de coordination, le centre aura pour missions de:

- Développer un diagnostic territorial dynamique à travers l'évaluation i) du marché du travail (*analyse prévisionnelle des besoins en compétences et des ressources humaines*), ii) des potentialités des territoires, iii) des entraves au développement iii) des projets en cours.

L'objectif étant de disposer d'une meilleure lisibilité et compréhension des territoires afin de prescrire les stratégies et les actions idoines de développement ainsi que les mesures d'anticipation, de prévention et d'accompagnement des mutations : niches porteuses, les secteurs à développer, les limites des potentialités naturelles, les carences en ressources humaines...

Véritable base de donnée interactive, ce diagnostic permettra d'alimenter les demandeurs d'emploi, les porteurs de projets, les investisseurs potentiels, les services déconcentrés, les autorités locales et municipalités ainsi que les autres acteurs de développement.

Destiné à construire un cadre de référence pour le programme et à devenir un outil majeur d'évaluation de l'impact des actions engagées, ce diagnostic, sera réalisé par des experts régionaux, nationaux et internationaux, sur la base d'investigations menées sur le terrain, d'entretiens ciblés, d'ateliers de consultation restreints et/ou élargies avec les acteurs concernés. Il sera mis à jour chaque fois qu'il est jugé nécessaire.

Par ailleurs, en cas de nécessité, des diagnostics spécialisés pourront être établis, à la demande des porteurs de projet.

- Assurer, à la demande, des services de « veille stratégique » à travers le recueil et l'analyse d'information stratégique à haute valeur ajoutée et sa diffusion aux décideurs des différents secteurs selon le profil d'intérêt.

- Constituer, sur la base du diagnostic et des ateliers prospectifs (notamment ceux d'Agenda 21), une banque de projets opérationnels où seront indiqués, pour chaque projet identifié : un descriptif et un business plan sommaire, le montant global de l'investissement ainsi que les partenaires potentiels. Cette base, constituera une force de proposition régionale majeure et sera mise à la disposition des comités locaux de l'INDH, des investisseurs et des entrepreneurs potentiels ainsi que tous les acteurs de développement privé ou public.

Le diagnostic territorial et la banque de projet seront converti en base de donnée territorialisée (SIG) et mis en réseau «**INTRANET**».

- Elaborer sur la base du diagnostic et des ateliers de consultations, le manuel de procédure du programme. Véritable instrument de travail axé sur la pratique, ce manuel aura pour rôle de définir les dispositions régissant les procédures et conditions d'octroi des services offerts par la maison de l'initiative (les catégories bénéficiaires, les projets éligibles aux subventions...)

Tout au long du programme, le centre assurera également, les mises à jour nécessaires du manuel, en intégrant les nouvelles données conjoncturelles des territoires et en capitalisant les expériences passées.

- Réaliser des études annuelles visant l'évaluation du programme. Celles-ci doivent mesurer notamment, les progrès réalisés dans l'exécution des actions, l'impact socio-économique sur les populations bénéficiaires, l'identification des difficultés rencontrées et proposeront les actions de redressement appropriées.

## 2. Accompagnement et appui pour l'accès et retour à l'emploi et la création des activités génératrices de revenu ou d'emploi

2 volets sont prévus : l'appui technique, et l'appui financier

### - L'appui technique à travers la mise en place de la cellule « accompagnement et suivi » :

La cellule « accompagnement et suivi » en partenariat avec les acteurs clés de l'économie locale (entreprises, collectivités locales, financeurs publics et privés, banques, organismes et institution en charge du développement local) aura pour mission d'apporter aux bénéficiaires un appui personnalisé adapté à leurs profils et besoins.

Il s'agit d'un nouveau mode d'accompagnement dit « **successif** » qui se focalise autant sur des approches de formation et d'identification de formulation en amont de la création (ou insertion) que sur des méthodes d'accompagnement (suivi et conseil) en aval.

Pour un suivi personnalisé et efficient, des conseillers experts seront désignés pour prendre en charge les bénéficiaires pendant la durée identifiée par les évaluateurs. Les bénéficiaires ayant suivi les formations et démarches prescrites pourront bénéficier du *label maison de l'initiative* qui sera pour le marché de l'emploi (institutionnel, financier ...) un gage de qualité.

Parmi les actions d'accompagnement on peut d'ores et déjà identifier pour :

### **Les demandeurs d'emploi s'orientant vers l'accès ou le retour à l'emploi :**

- Entretien individuel avec un conseiller
- Clarification du projet personnel
- Etablissement du bilan de compétence
- Information sur les métiers et les offres d'emploi disponibles
- Appui pour l'identification de l'orientation, des atouts et capacités des bénéficiaires- notamment via un groupe d'orientation sociale et professionnelle
- Information complète sur les formations d'insertion et de reconversion existantes
- Aide pour la rédaction de CV et de lettre de candidature
- Préparation aux entretiens d'embauche
- Appui pour bénéficier du système de formation contractuelle pour l'emploi
- Appui pour accéder aux formations alternées en entreprise.
- Evaluation à mi-parcours par le conseiller personnel, des évolutions réalisés et des problèmes rencontrés
- Suivi technique personnalisé pendant les 4 mois qui suivent l'embauche

**Les porteurs de projet :** Diplômés chômeurs, demandeurs d'emploi avec qualification professionnelle, demandeurs d'emploi sans qualification, coopératives

- Présentation personnalisée de la maison de l'initiative et des services offerts
- Mise à disposition de l'information sur le marché du travail et de la base de donnée sur les filières de développement, les offres d'emploi, les demandes de partenariats...
- Accès à la banque de projet du centre de formulation et de veille

- Accès à l'information sur les offres de formations/ mise en place d'un cycle de formation avec évaluation à mi-parcours
- Entretien individuel avec un conseiller
- Accompagnement personnalisé selon le profil des bénéficiaires :
- (bilan des compétences, aide à la formalisation de projet, Business Plan, Montage de dossier de financement, étude de marché, mise en relation avec le réseau idoine, formation, stage insertion, encadrement juridique et institutionnel pour la création d'entreprise..)
- Accompagnement du bénéficiaire par un parrain du réseau oeuvrant dans le même secteur d'activité
- Mise en place selon les cas d'un essaimage en entreprise locale ou nationale
- Suivi technique et financier 2 ans après la mise en activité des projets parrainés notamment par la cellule de veille
- Mise à disposition de moyens logistiques : téléphone, fax, bornes Internet, salle de réunion..

- L'appui financier à travers la mise en place du fonds de développement régional :

Au niveau financier, le programme de la promotion de l'emploi annoncé par le gouvernement prévoit la mise en place d'une série d'outil pour enrayer les difficultés qui bloquaient la création d'entreprise : *garanties des crédits, octroi de crédit à hauteur de 250 000 dh, mise en place des avances remboursables..*

La maison de l'initiative, devant la complexité du processus de levée de fond et le faible taux des dossiers financés malgré les incitations étatiques, projette de renforcer le dispositif annoncé en mettant en place un **fonds de développement régional**.

Cet fonds, **destiné aux projets dont le coût global est inférieur à 100 000 dh**, aura pour objet, outre l'octroi classique de subvention, d'avance remboursable, de prêt d'honneur et de prêt à taux préférentiel, d'assurer un ***accompagnement à la levée de fond (ALF)***.

Il s'agit d'une aide visant à faciliter pour les porteurs de petits projets, les petites entreprises en création, ou les jeunes entreprises, l'obtention de fonds auprès des investisseurs de capital.

Cet accompagnement spécifique, offre aux bénéficiaires, à la fois une expertise, un gain de temps et un apport réel, au projet. Du coté du financeur, la présence d'un intermédiaire en levée de fonds « *maison de l'initiative* » apporte une caution aux dossiers présentés et contribue à renforcer la confiance entre les deux parties, permettant ainsi d'atténuer l'asymétrie d'information et d'optimiser les chances d'appui.

S'agissant des appuis financiers proposés par le fonds, 3 formules sont envisagées :

- Subvention
- Avance remboursable,
- Prêt à taux préférentiel via le secteur bancaire

Les formules financières proposées par le fonds viendrait notamment compléter les formules de prêts proposés par les associations de micro-crédit comme les « prêts solidaires classiques » et les « prêts individuels micro entreprises » mais également des produits adaptés aux activités niches de la région de Guelmim Es-semara comme les « prêts tourisme rural » ou les « prêts élevage ».

Le pourcentage de l'appui du fonds de développement régional sera calculé sur la base du coût global de l'investissement et de l'effet de levier envisagé.

Ces aides, pensées comme des fonds d'amorçage de projet, ne peuvent dépasser 50% du montant total de l'investissement et peuvent varier selon la nature du projet et les tranches d'investissement suivantes :

- Inférieur à 10 000 dh
- 10 000-20 000 dh
- 20 000 -30 000 dh
- 30 0000 -50 000 dh
- 50 000 -100 000 dh

Les montants et modalités d'appui seront identifiés de façon précise par le manuel de procédure, sur la base des spécificités régionales, des aides étatiques existantes, des mécanismes d'attribution du système bancaire (micro-crédit, banque classique..)

Etant donné la forte corrélation entre les missions et objectifs du fonds de développement régional et ceux des associations de micro-crédit et du secteur bancaire classique, des conventions seront établies entre les parties pour définir les clauses de partenariats et de collaboration (en termes d'objectif qualitatif et quantitatif et temporel bien définis)

Concernant le secteur du micro-crédit, le programme s'appuiera sur la convention de partenariat entre l'Agence du Sud et les associations Zagora et Al Amana, relative au renforcement de l'activité du micro-crédit dans les provinces du sud et qui a été signée en octobre 2005.

### 3. Renforcement des structures d'encadrement locales,

La mise en œuvre efficace du programme nécessite la mobilisation effective de tous les partenaires. Cependant, au niveau régional, une faiblesse patente des compétences des acteurs locaux (associations, ONG....) et un déficit en matière de formation sont constatés

Pour accroître la crédibilité du programme, et garantir la pérennisation de l'action, une mise à niveau des compétences à travers des formations qualifiantes est nécessaire.

A cet effet, le programme mettra l'accent plus particulièrement sur l' :

- Identification régulière des besoins en formation
- Conception et réalisation de séminaires de formation répondant aux besoins
- La définition de programmes de formation qualifiante et d'appui au profit des groupes particulièrement vulnérables

Dans ce sens, les experts régionaux, nationaux et internationaux sollicités pour la mise en œuvre des actions, auront également pour mission de former des formateurs locaux à travers des ateliers et/ou des stages formations afin de constituer une réelle compétence et expertise locale et d'assurer ainsi la pérennité du processus

Par ailleurs, étant donné le rôle structurant des associations dans l'accompagnement et la mise en œuvre des actions de développement, le programme, en synergie avec d'autres programmes initiés dans la région, participera à la mise en place d'outils de renforcement et de mutualisation de moyens de celle-ci notamment à travers :

- La mise en place d'un cadre d'échange et de capitalisation des expériences
- L'animation d'atelier de coordination et de diffusion de bonne pratique (pour éviter la duplication des interventions)
- L'appui technique pour la mise en place de projet commun
- L'organisation des structures associatives en fédération....

L'objectif de cet appui étant de favoriser :

- le développement d'un tissu local rénové où les jeunes diplômés auraient à occuper une place croissante et à jouer un rôle accru.
- L'émergence d'organisations locales capables de mobiliser des financements et d'assurer la pérennité des interventions
- La constitution d'association d'intermédiation susceptible de jouer un rôle de relais entre les populations, les associations de développement local, les collectivités locales, les services de l'administration, les bailleurs de fonds et le secteur privé.

Pour la mise en œuvre de ses actions, le programme s'appuiera sur *le fonds de formation* mis en place dans la région en Novembre 2005 par l'Agence du Sud et le Ministère du Développement Social de la Femme et de la Solidarité.

#### **4. Coordination des initiatives locales**

Comme il a été cité précédemment, la maison de l'initiative a pour vocation de devenir une plate-forme de l'initiative locale et un référent commun pour tous les acteurs développement.

Pour une meilleure synergie et coordination des actions, et afin d'impulser une réelle dynamique partenariale, la maison de l'initiative va accueillir d'ores et déjà les programmes structurants de développement initiés par le PNUD et l'Agence du Sud dans la région (Agenda 21 et la sauvegarde des oasis, programme GOLD) ainsi que le comité local INDH et .

Ces programmes, bien que logés à la maison de l'initiative, garderont leur autonomie technique et financière, mais seront tenu d'assurer l'établissement des liens, des synergie et la mutualisation des moyens entre les initiatives émergentes du programme IPE et leurs activités.

## **II-La mise en place de la cellule d'appui de l'initiative privée au niveau du Centre Régional d'Investissement :**

La création d'entreprise est l'élément moteur de tout modèle de développement assurant croissance, pérennité, emploi et développement économique et social.

Au Maroc, Le problème de survie des jeunes entreprises reste un problème crucial (taux de mortalité de la jeune entreprise est de 90%). De ce faite, l'accompagnement technique et financier des créateurs d'entreprise tout au long du processus de création et au cours des premières années d'existence de la nouvelle entreprise constitue un élément majeur de la pérennisation de celle-ci.

Dans ce sens, le programme va participer, dans une seconde phase, à la mise en place, au niveau du centre régional d'investissement, d'une cellule d'appui permettant **aux porteurs de projets supérieurs à 100 000dh** d'acquérir des savoirs faire les rendant autonomes et aptes à gérer sur le long terme leurs entreprises.

La cellule apportera deux types d'appui :

- 1-un accompagnement entrepreneurial via incubateur
- 2-un appui financier à travers un fond capital risque de proximité.

### **1-un accompagnement entrepreneurial via incubateur**

L'incubateur, par définition, met en œuvre un cadre légal qui permet à des porteurs de projet de tester leur activité économique sur une période limité dans le temps. Ce test doit permettre à l'entrepreneur à l'essai d'apprécier ses capacités à entreprendre et la viabilité économique de l'ensemble à travers des instruments de test et de prise de décision

La cellule d'appui, via le présent programme, propose une approche spécifique d'incubation. Cette conception s'appui sur un fort ancrage de l'accompagnement entrepreneurial dans une dynamique territorial et ce en mettant en œuvre un partenariat institutionnel (comité de pilotage) et opérationnel (comité technique et comité d'admission) s'intégrant dans les dispositifs locaux de développement.

L'accompagnement prend la forme d'un véritable rapprochement entre les créateurs et les institutions locales privés ou publics, qui disposent des moyens techniques et financiers pour assurer l'évolution des entreprises à lancer.

Les mesures d'accompagnement se veulent suffisamment large pour saisir les diverses phases de développement des jeunes entreprises au-delà de l'acte même de création « la phase pré incubation, incubation et post incubation ».

L'incubateur s'adresse à tout porteur de projet de création d'entreprise supérieur à 100 000 dh et plus particulièrement :

- aux personnes rencontrant des difficultés économiques et sociales, mais possédant un savoir faire ou un concept, négociable sur le marché économique et ayant un besoin et une demande d'apprentissage du métier d'entrepreneur
- aux personnes ayant un projet atypique et novateur nécessitant la vérification de sa viabilité économique.

## **2-un appui financier à travers un fond capital risque de proximité.**

Le programme appuiera la mise en place d'un fond capital risque de proximité. Cet outil, pensé comme un fond d'amorçage, a pour vocation de financer partiellement les projets en cours d'éclosion (supérieur à 100 000 dh) en contre partie d'une prise de participation temporaire et minoritaire en capital.

2 types d'intervention financière sont possibles :

- Capital –amorçage : une intervention avant le réel démarrage d'activité d'une nouvelle entreprise, au stade de la mise au point d'un nouveau produit : prototype, pré-séries etc..
- Capital-création : une intervention au démarrage de la nouvelle entreprise ou pendant son tout premier développement

En plus de l'appui financier, le fonds peut assurer d'autres fonctions d'accompagnement notamment: l'optimisation du plan d'affaires du projet à destination des investisseurs, sensibilisation des porteurs de projets aux vocabulaires et aux pratiques des financiers, pré-selection des investisseurs potentiellement intéressés, la mise en relation du porteur de projet et des financeurs, l'aide à la négociation juridico-financière..

Une étude approfondie sera menée par le comité opérationnel pour identifier précisément les modalités de fonctionnement, les champs d'intervention, les conditions d'éligibilité ainsi que les rôles et missions des partenaires impliqués.

## **Partie III. Modalités de gestion**

### **Modalités d'exécution**

Le caractère pilote de ce programme exige :

- i) une flexibilité de gestion qui permettrait une meilleure adaptation des actions au fur et à mesure de la réalisation des activités du programme ;
- ii) une autonomie locale de prise de décision pour minimiser les dérives et lourdeurs administratives et être aux plus près des besoins des populations bénéficiaires

### **Responsabilités des principaux partenaires**

#### ***L'Agence du Sud***

L'Agence du Sud est l'agence d'exécution désignée à cet effet.

Elle assurera la supervision et la coordination du programme en étroite coopération avec les parties prenantes au processus Agenda 21 local, notamment les signataires. Elle veillera à l'articulation avec les autres programmes en cours dans les sites d'intervention.

#### ***Le PNUD***

Le PNUD jouera un rôle primordial dans la définition des orientations stratégiques du Programme et en matière de suivi et évaluation des activités. Il veillera à :

- obtenir du Gouvernement le respect des engagements contractuels ;
- obtenir toutes signatures requises pour le démarrage du programme ;
- la mise en place des fonds, à temps opportun, au profit de l'ADPS, agence d'exécution du Programme ;
- l'exécution du programme conformément aux engagements contractuels des différents partenaires ;
- l'audit et suivi et évaluation externes du Programme ;
- prendre, en temps opportun, les décisions relatives au cycle du programme selon les résultats obtenus.

#### ***Les partenaires institutionnels marocains***

Les autres partenaires marocains impliqués dans le présent programme sont :

- Le Ministère du développement social de la famille et de la solidarité ;
- Le Ministère de l'emploi et de la formation professionnelle ;
- Secrétariat d'Etat chargé du développement rural ;
- La Wilaya de Guelmim ;
- L'Agence de développement social ;
- Les collectivités locales.

Leurs rôles et responsabilités dans l'exécution du programme seront de deux ordres :

- veiller à l'application des orientations stratégiques définies par le présent Document de projet ;
- évaluer les réalisations et faire le suivi régulier des activités du programme.
- mettre à la disposition du programmes les ressources techniques et humaines nécessaires pour sa bonne mise en œuvre

## **Cadre opérationnel**

Pour la mise en oeuvre du programme, 3 structures de gestion, seront mise en place :

**1- Une coordination du programme domiciliée au siège de l'ADPS** et placée sous la supervision de son Directeur Général, qui aura pour mission :

- assurer l'interface entre l'ADPS et les partenaires institutionnels ;
- accompagner et suivre le programme au niveau des 5 provinces ;
- veiller à la bonne exécution du programme selon les délais impartis, aux plans technique, administratif et financier.

**Le coordonnateur du programme** assumera, en étroite concertation et sous la supervision du Comité de pilotage, les missions suivantes :

- le suivi général de la mise en œuvre et de l'évaluation permanente du Programme ;
- la supervision des coordonnateurs locaux dans la réalisation de leur mission ;
- l'animation des échanges entre les acteurs des différents sites d'intervention ;
- la responsabilité des formations et des actions transversales prévues par le Programme ;
- l'interface entre le personnel du projet et l'administration centrale, notamment en ce qui concerne l'intégration des enseignements du programme dans les politiques publiques ;
- l'organisation des forums et des ateliers d'échange nationaux dans le cadre du programme;
- la préparation et le rendu des réunions du Comité de pilotage central ;
- la validation des réunions du Comité d'éligibilité ;
- l'élaboration de l'ensemble des rapports de suivi et d'évaluation du Programme ;
- la gestion financière du Programme.

Il sera assisté dans ses tâches techniques par l'équipe composée d'experts, d'une assistante et de Chargés de projets.

**2- Une coordination régionale domiciliée à la maison de l'initiative régionale de Guelmim** chargée d'exécuter le programme selon un plan de travail préétabli, sous la supervision de la coordination du programme.

Le coordonnateur régional, outre l'exécution du programme et la mise en œuvre des différentes phases du processus, travaillera sous la supervision du Coordonnateur du programme aura pour mission :

- être l'interface entre le programme et l'ensemble des acteurs locaux ; il trouvera notamment l'appui auprès des parties signataires avec lesquelles il travaillera en étroite coopération ;
- assurer l'exécution du programme aux plans technique, administratif et financier, en accord avec la coordination du programme ;
- respecter le calendrier imparti en vue d'une harmonisation avec les autres sites ;
- assurer les conditions de facilitation, de communication et de mobilisation auprès de l'ensemble des acteurs ;
- assurer la préparation de l'ensemble des activités du Programme : repérage des acteurs, diagnostic, études de faisabilité, montage technique, institutionnel et financier des actions, contractualisation des prestations de services externes, etc. ;
- coordonner et superviser les actions des coordinateurs régionaux et provinciaux

Le coordonnateur régional sera assisté dans ses tâches techniques par une équipe composée d'experts, d'assistante et de Chargés de Projets.

## ***2- Une coordination provinciale par province domiciliée à la maison de l'initiative provinciale***

Le coordination provinciale est chargée d'exécuter le programme selon un plan de travail préétabli, sous la supervision de la coordination régionale.

Le coordonnateur provincial, sous la supervision du Coordonnateur régional, aura pour mission :

- être l'interface entre le programme et l'ensemble des acteurs provinciaux ; il trouvera notamment l'appui auprès des parties signataires avec lesquelles il travaillera en étroite coopération ;
- assurer l'exécution du programme aux plans technique, administratif et financier, en accord avec la coordination régionale ;
- respecter le calendrier imparti en vue d'une harmonisation avec les autres sites ;
- assurer les conditions de facilitation, de communication et de mobilisation auprès de l'ensemble des acteurs ;
- assurer la préparation de l'ensemble des activités du Programme : repérage des acteurs, diagnostic, études de faisabilité, montage technique, institutionnel et financier des actions, contractualisation des prestations de services externes, etc. ;
- assurer la préparation, l'animation et le compte rendu des réunions.

Le coordonnateur local sera assisté dans ses tâches techniques par une équipe composée d'experts, d'assistante et de Chargés de Projets.

Les coordonnateurs locaux ainsi que les chargés de projets et les experts devront privilégier tout au long du projet une démarche d'accompagnement et des processus visant à assurer l'appropriation de savoirs (connaissances), de savoir-faire (habilités) et de savoir-être (attitudes et comportements). L'appropriation étant la condition sine qua non, de la pérennisation de l'action et la durabilité des résultats escomptés.

## **Partie IV. Suivi et évaluation**

Le suivi de l'exécution de l'ensemble du Programme ainsi que sa supervision seront assurés par l'Agence de Développement des Provinces du Sud et le PNUD conformément aux politiques et aux procédures de celui-ci. Un examen de l'état d'avancement du Programme sera réalisé périodiquement au cours de son exécution, et au moins une fois tous les douze mois.

Trois niveaux d'intervention se rapportent au suivi continu des activités du Programme :

- la coordination du programme domiciliée à l'ADPS ;
- la coordination régionale domiciliée à la maison de l'initiative régionale de Guelmim
- les coordinations provinciales domiciliées aux maisons provinciales de l'initiative,

Dans le cadre du partenariat associant les parties prenantes au processus et signataires du présent Document de projet, il est prévu un comité de pilotage, structure de suivi à caractère élargi. Le comité aura pour mission :

- évaluer l'avancement du programme en termes de mise en œuvre du programme de travail ;
- veiller à la coordination entre les différentes parties prenantes et à l'harmonisation de l'approche à l'échelle des sites d'intervention ;
- identifier les modalités d'élargissement de l'expérience aux provinces du Sud.

La supervision du comité de pilotage est assurée par l'ADPS, en étroite concertation avec l'ensemble de ses membres. Il se réunit au moins une fois tous les six mois et apporte les propositions et recommandations nécessaires en vue de la mise en œuvre du processus.

Le comité de pilotage comprendra notamment :

- L'Agence de développement des provinces du Sud ;
- Le Ministère du développement social de la famille et de la solidarité ;
- Le Ministère de l'emploi et de la formation professionnelle ;
- Secrétariat d'Etat chargé du développement rural ;
- La Wilaya de Guelmim ;
- L'Agence de développement social ;
- Les collectivités locales ;
- Les Services extérieurs de l'Etat ;
- Les Organisations non gouvernementales, les amicales des quartiers et associations villageoises ;
- Le secteur privé ;
- Les Universités et Institutions de recherche.

Un comité d'éligibilité technique sera constitué au niveau de la coordination régionale et de chaque coordination provinciale. Sous la présidence des coordonnateurs concernés, le comité aura pour mission de statuer sur l'admissibilité des candidatures conformément au manuel de procédure du programme. Il se réunit au moins deux fois par mois.

Les membres du comité seront désignés par le manuel de procédure du programme.

## Partie V. Contexte juridique

Le présent descriptif est joint au « Descriptif du Programme » auquel il est fait référence comme tel dans l'Article I de l'accord de base Standard d'Assistance entre le gouvernement du Maroc et le programme des nations unies pour le Développement signé par les parties le 13 mai 1982.

Les modifications suivantes ne peuvent être apportées au présent descriptif de projet qu'avec la signature du Représentant Résident du PNUD, à condition que celui-ci ait l'assurance que les autres signataires de descriptif de projet n'ont pas d'objection à l'égard des changements proposés :

- Les révisions ou compléments apportés aux annexes du descriptif de projet ;
- Les révisions n'ayant pas d'incidence notable sur les objectifs immédiats, les produits et les activités du projet, mais qui tiennent à l'évolution de la combinaison des apports déjà convenus ou aux augmentations de coûts dues à l'inflation ;
- Les révisions annuelles obligatoires pour le rééchelonnement de la fourniture des apports prévus dans le cadre du projet, l'accroissement dû à l'inflation des dépenses d'experts ou d'autres frais, en fonction de la souplesse financière de l'organisme en cause.

Il est entendu que toute augmentation due à l'inflation, ou à toute raison, est à la charge du Gouvernement du Maroc.

## Partie VI. Financement

Le financement des activités du Programme sera assuré annuellement par les partenaires dont la liste est jointe en annexe pour un montant de Dix Millions de dollars US à verser au compte n° 028.810.0000000.610100007.68 UNDP Representative (Dirham) Account Group Citibank-Rabat selon l'échéancier ci dessous

Le programme peut faire appel à d'autres financements dans le cadre de la coopération au niveau national ou international.

Partenaires	Montant global en \$US	2006	1er trimestre 2007	1er trimestre 2008	1er trimestre 2009	1er trimestre 2010
Agence du sud	3 000 000	1 000 000	500 000	500 000	500 000	500 000
PNUD	1 000 000	0	300 000	200 000	200 000	300 000
MDSFS	1 000 000	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000
SECDR	1 000 000	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000
Acteurs locaux	1 000 000	100 000	200 000	200 000	250 000	250 000
autres	3 000 000	500 000	500 000	600 000	700 000	700 000
Total	10 000 000	2 000 000	1 900 000	1 900 000	2 050 000	2 150 000

## SECTION II. CADRE DES RESULTATS ET DES RESSOURCES

<p><b>Effet escompté tel qu'il est énoncé dans le Cadre de résultats du pays :</b> Définition, par le gouvernement, d'une stratégie et d'objectifs clairement définis de réduction de la pauvreté.</p>
<p><b>Indicateur d'effet tel qu'il est énoncé dans le Cadre des résultats et des ressources du programme, y inclus les activités de base et la cible.</b> Formulation et mise en œuvre de plans d'action locaux et provinciaux de lutte contre la pauvreté.</p>
<p><b>Ligne de service du CRS/CFP :</b> Initiatives locales de lutte contre la pauvreté, y compris la micro -finance.</p>
<p><b>Stratégie de partenariat</b> Mise en place d'un mécanisme de concertation et de coordination des actions menées par l'ensemble des partenaires nationaux et internationaux dans la région, et la réaffirmation du rôle de la Région dans ce domaine, dans la perspective du renforcement du processus de décentralisation.</p>
<p><b>Titre et numéro du projet :</b> «Initiative pour la promotion de l'emploi» (IPE)</p>

### Composante 1 : L'observation, l'anticipation, l'adaptation aux territoires

Résultats prévus	Cible des produits	Activités prévues	Coût	Indicateur
<ul style="list-style-type: none"> <li>cellule d'identification, de formulation de projet et de veille stratégique opérationnel</li> <li>les pouvoirs d'appréciation et de décision des autorités locales et régionales et des acteurs de développement sont rehaussés</li> <li>La région est dotée d'une force de proposition de projet</li> <li>Les bénéficiaires ont une meilleure compréhension des enjeux économiques locaux et des opportunités de développement</li> <li>La région a Une plus grande capacité à mettre à profit les expériences régionales, nationales et internationales dans le domaine de l'emploi</li> </ul>	<p><b>5 ans</b></p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1.1. préparation du manuel de procédure du programme</li> <li>1.2. organisation, d'ateliers de validation du manuel</li> <li>1.3. mise en place des tableaux de bord de suivi/évaluation.</li> <li>1.4. mobilisation des experts d'appui</li> <li>1.5. élaboration du diagnostic territorial</li> <li>1.6. animation des groupes intersectoriels pour la formulation des stratégies et plans d'action thématique</li> <li>1.7. Etablissement des priorités et d'un calendrier indicatif de réalisation</li> <li>1.8. Conception d'une méthodologie de hiérarchisation des priorités et de sélection des projets.</li> <li>1.9. Constitution des groupes de travail pour l'identification de la banque de projets</li> <li>1.10. identification de la banque de projets</li> <li>1.11. Conversion des résultats du diagnostic et de la banque de donnée en base de donnée territorialisée (SIG)</li> <li>1.12. la mise en œuvre des actions de veille stratégique</li> </ol>	<p><b>1 000 000 \$</b></p>	<p>Manuel de procédure élaboré</p> <p>Le nb d'ateliers de consultation et de groupe de travail organisé</p> <p>Le diagnostic territorial finalisé</p> <p>Le nb de projet identifié</p> <p>La mise en réseau SIG des données</p>



### Composante 3 : Renforcement des structures d'encadrement locales

Résultats prévus	Cible des produits	Activités prévues	Coût	Indicateur
<ul style="list-style-type: none"> <li>• La mise à niveau des structures associatives est engagée</li> <li>• les associations sont outillées pour établir de partenariats et des échanges fructueux</li> <li>• les associations ont une plus grande capacité à mettre à profit les expériences locales, régionales, nationales et internationales</li> <li>• la bonne pratique est diffusée</li> <li>• une expertise locale est constituée</li> <li>• les pouvoirs d'appréciation et de décision des élus et des cadres de l'administration territoriale sont rehaussés</li> </ul>	<p><b>5 ans</b></p>	<p>3.1.Organisation d'un séminaire de formation pour les équipes locales d'animation</p> <p>3.2.Identification des besoins en formation</p> <p>3.3.Conception et réalisation de séminaires/ateliers de formation thématiques</p> <p>3.4.Définition de programmes de formation qualifiante et d'appui au profit des associations, élus et acteurs locaux identifiés</p> <p>3.5.Développement de la formation des formateurs</p> <p>3.6.La mise en place d'un cadre d'échange et de capitalisation des expériences</p> <p>3.7.Animation d'atelier de coordination et de diffusion de bonne pratique en faveur des associations</p>	<p><b>500 000 \$</b></p>	<p>Le programme de formation élaboré</p> <p>Le nb d'ateliers de consultation de séminaires de formation et de groupe de travail organisés</p> <p>Le nb d'association encadrée</p>

**Composante 4 : Outils technique et financier pour la promotion de l'initiative privée**

Résultats prévus	Cible des produits	Activités prévues	Coût	Indicateur
<ul style="list-style-type: none"> <li>• la cellule d'appui au Centre Régional d'Investissement est opérationnelle</li> <li>• l'incubateur est opérationnel</li> <li>• les projets incubés s'inscrivent dans la durabilité</li> <li>• le fonds capital risque est constitué</li> </ul>	<p align="center"><b>5 ans</b></p>	<p>4.1.Etablissement du partenariat institutionnel (comité de pilotage) et opérationnel (comité technique et comité d'admission)</p> <p>4.2.réalisation de l'étude de faisabilité</p> <p>4.3.réalisation du manuel de procédure</p> <p>4.4.mobilisation des fonds pour mise en place de l'incubateur</p> <p>4.5.Organisation d'un séminaire de formation pour les équipes locales d'encadrement</p> <p>4.6. Animation de groupe de travail intersectoriel pour identifier les actions stratégiques à mener et les conditions d'éligibilité</p> <p>4.7.mobilisation du financement nécessaire pour la mise en place du fonds</p> <p>4.8.mise en place du Fonds capital risque de proximité</p>	<p align="center"><b>50 000 \$</b></p>	<p>Le nb de partenariat élaboré</p> <p>Les études de faisabilité élaborées</p> <p>Les projets incubés</p> <p>Les fonds financiers mobilisés</p>

### Composante 5 : Communication stratégique, sensibilisation et cadre partenarial

Résultats prévus	Cible des produits	Activités prévues	Coût	Indicateur
<ul style="list-style-type: none"> <li>• le cadre partenariale du programme est clairement identifié</li> <li>• le rôle et responsabilités des partenaires sont identifiés</li> <li>• les partenaires et bénéficiaires potentiels sont informés, sensibilisés et mobilisés</li> </ul>	<p><b>5 ans</b></p>	<p>5.1. Organisation de réunions de présentation des partenaires - locaux et nationaux - et des membres de l'SGP</p> <p>5.2. Organisation d'entretiens d'information/coordination/mise en cohérence des actions, avec les partenaires nationaux et locaux</p> <p>5.3. signature des conventions de partenariat avec les partenaires de programme (ANAPEC, CRI, OFPPT, Associations professionnelles, services extérieurs de l'Etat...etc) ;</p> <p>5.4. Organisation des réunions d'information provinciales sur le processus du Programme</p> <p>5.5. identification d'une stratégie de communication pour les cibles visées</p> <p>5.6. Production d'outil d'information et de capitalisation : brochure d'information retraçant les services offerts/critères d'éligibilité/ potentialités des nouveaux secteurs...</p> <p>5.7. Mise en place du site internet de la maison de l'initiative</p>	<p><b>120 000 \$</b></p>	<p>Le nb de réunions d'information et de concertation organisés</p> <p>Le nb de convention signées</p> <p>Les outils de communications produits</p> <p>Le site internet mis en place</p>

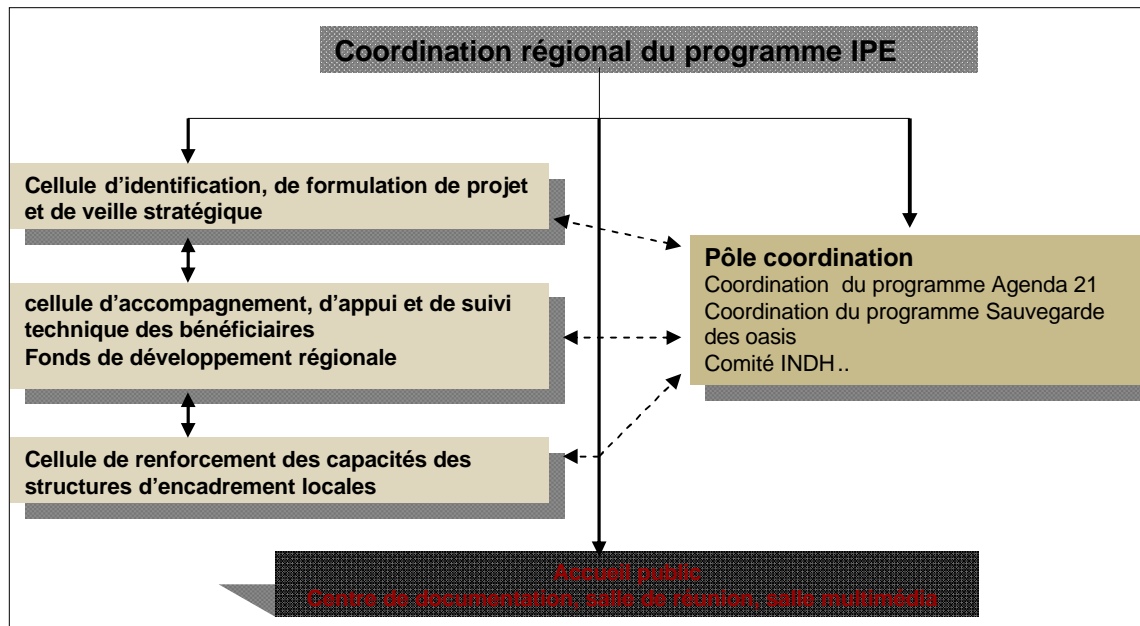
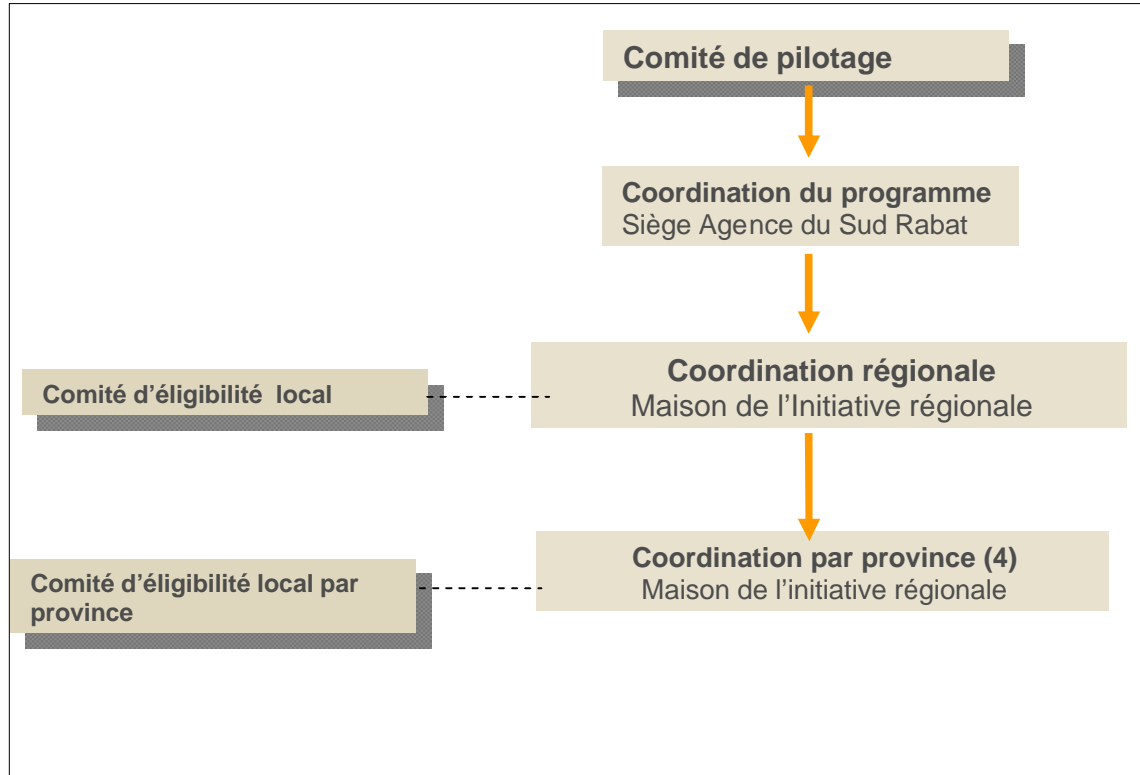
### Composante 6 : Accompagnement et gestion du programme

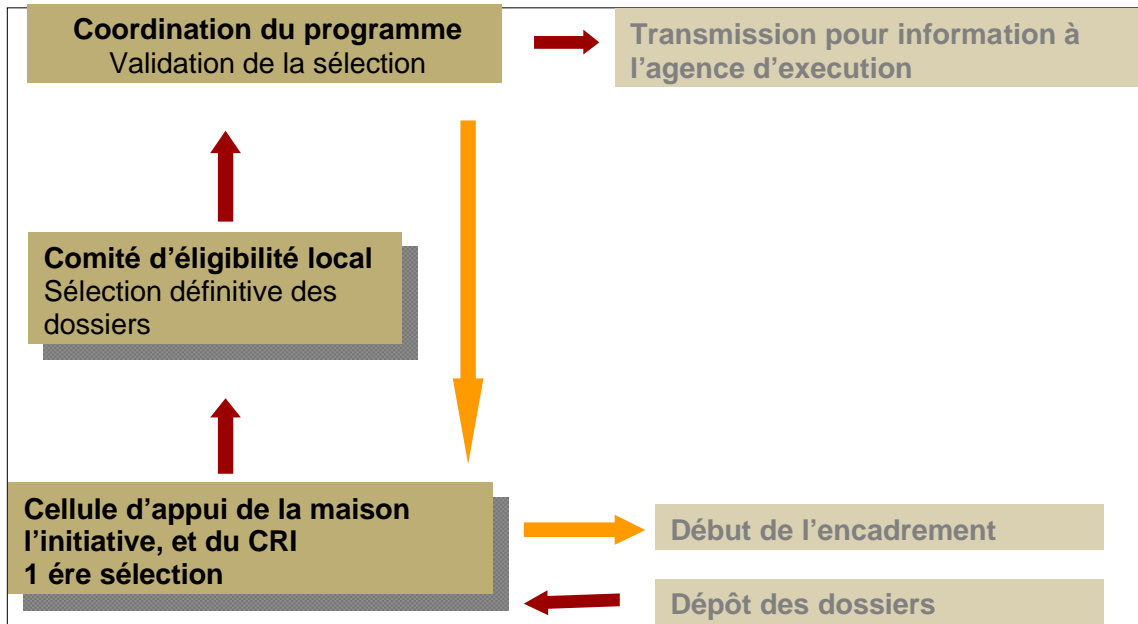
Résultats prévus	Cible des produits	Activités prévues	Coût	Indicateur
<ul style="list-style-type: none"> <li>• les structures de gestion du programme sont opérationnelles</li> <li>• le comité de pilotage et le comité d'éligibilités sont opérationnels</li> <li>• les coordinations des programmes Agenda 21 et sauvegarde des oasis installées</li> <li>• la maison de l'initiative est opérationnelle</li> </ul>	<p><b>5 ans</b></p>	<p>6.1. identification et Installation du Coordonnateur (trice) national(e) et de son équipe</p> <p>6.2. identification et Installation du Coordonnateur (trice) régional(e) et de son équipe</p> <p>6.3. Identification et Installation des Coordonnateurs (trices) provinciaux(les) et de leurs équipes</p> <p>6.4. création d'un comité de pilotage régional ;</p> <p>6.5. création de comités d'éligibilité locaux</p> <p>6.6. Organisation de séance formation pour l'équipe des structures de gestions et des comités d'éligibilité.</p> <p>6.7. installation des coordinations des programmes Agenda 21 et Sauvegarde des oasis</p> <p>6.8. Gestion, suivi et coordination du programme dans les sites (niveau administratif, technique et financier)</p> <p>6.9. Appui aux Coordonnateurs locaux dans leur mission de mise en œuvre et d'exécution du programme</p> <p>6.10. Préparation de l'ensemble des activités du programme : actions</p> <p>6.11. Gestion administrative, technique et financière des activités relatives à chaque coordination locale</p> <p>6.12. Equipement et logistique</p> <p>6.13. Missions de coordination, de suivi et d'évaluation</p>	<p><b>1 500 000 \$</b></p>	<p>Les coordinations du programme installées</p> <p>Le comité de pilotage et le comité d'éligibilité installés</p> <p>Le nb des séances de formation organisées</p> <p>Equipement des coordinations</p>

SECTION III. ANNEXES

Annexe 0. Diagramme

Organigramme du projet IPE





## SECTION III. ANNEXES

### Annexe 1. Renseignement supplémentaire sur la région

---

**Pour une meilleure compréhension des enjeux territoriaux, un complément d'information, articulé en 5 parties, est présenté:**

**Les contraintes de la région**

#### **1. Les Caractéristiques des provinces**

La région de Guelmim comprend 5 provinces dont Guelmim, Assa-Zag, Tantan et Tata, organisées en 10 cercles sur 60 communes, dont 49 sont rurales.

La superficie de la région atteint 142 763 km<sup>2</sup>. La population urbaine de 286784 habitants dépasse la population rurale (175626 habitants). Avec une population de 462410 habitants, cette région présente une densité très faible de 3,2 habitant par km<sup>2</sup>. La province de Guelmim qui est la plus peuplée (166885 habitants) présente la plus forte densité (15 ha/ km<sup>2</sup>). La province de Tata est la plus rurale avec 82558 ruraux sur 121618 habitants.

La région de Guelmim se situe dans une zone frontalière excentrée par rapport aux grands centres urbains. Elle est, dans une zone de climat désertique à semi aride. Il est significatif qu'il n'y ait pas de station météorologique installée dans la région.

La zone de Guelmim et Tantan est exposée aux embruns du littoral. La zone de Assa-Zag est entourée de la ceinture montagneuse Elle est entourée de la ceinture montagneuse de l'anti-atlas au Nord, traversée par la vallée du Draa, elle s'étend au-delà du jbel Ouarkiz. La province de Tata est ancrée, à son Nord, dans la structure montagneuse de l'anti-atlas Sud et bordée à son Sud par la vallée, à son Sud Est, par la Hamada du Draa, et au Nord-Est la vallée du Haut Draa faisant partie de la région de Souss-Massa Draa.

#### **2 Le potentiel démographique et humain**

##### **2.1 Croissance et caractéristiques socio-démographique de la population**

**Effectifs de la population et des ménages dans les provinces  
De la région de Guelmim Es Semara en 1994 et en 2004**

Provinces	1994		2004		Taux d'accroissement
	Individus	Ménages	Individus	Ménages	
ES SEMARA	39726	5757	60426	9533	4,3
ASSA ZAG	21848	3101	43535	4836	7,1
GUELMIM	147124	25279	166642	32272	1,3
TAN TAN	58079	10981	70146	15011	1,9
TATA	119298	18369	121618	20349	0,2
<b>Région de GUELMIM-ES-SEMARA</b>	<b>386075</b>	<b>63487</b>	<b>462410</b>	<b>82001</b>	<b>1,8</b>

La population de la région de Guelmim a augmenté à un rythme de 1,8% supérieur au taux de croissance démographique national entre 1994 et 2004, 1,4%. La croissance de la population, dans la

## **Annexe 1. Renseignement supplémentaire sur la région**

---

province de Guelmim, avec 1,3%, a été légèrement plus faible que la croissance moyenne nationale. La hausse de la population a marqué surtout les provinces de Es Smara, Assa Zag et Tantan.

La croissance de la population urbaine a été durant la décennie de 2,8% par an, alors que celle de la population rurale n'a été que de 0,4%. Le taux d'urbanisation est passé de 56,4 % en 1994 à 62 % en 2004.

La taille des ménages a diminué passant d'environ 6 membres à 5,5 entre 1994 et 2004.

Cinquante-cinq pour cent de la population de la région est âgée de moins de 25 ans et 34% de moins de 15 ans. L'examen de la pyramide des âges révèle une baisse de la natalité qui a débuté au début des années 1990. Il indique que la population d'âge actif de la région ira en croissant durant les dix prochaines années.

Les femmes au foyer représentent 43,24% de la population féminine, les élèves ou étudiantes 25,6 %, les fillettes d'âge non scolaire 13% et les femmes actives 12,76%, dont 1,52% de femmes en chômage et 11,24% actives occupées.

Les élèves ou étudiants représentent 36% de la population masculine, les enfants 15,4 % et les actifs 39,12 %, dont 6,41 % en chômage et 32,7 % actifs occupés.

41% de la population âgées de 15 ans et plus est célibataire. Cette proportion est plus élevée parmi les hommes avec 47,6% que parmi les femmes (35,9%). Le pourcentage de veuves est élevé. Il atteint 9,5 % pour la région. Le pourcentage de veuves est plus élevé en milieu rural (12,6 %) qu'en milieu urbain (8,1%). Alors que le pourcentage de femmes divorcées est plus élevé en milieu urbain (4,5%) qu'en milieu rural (2,9%).

### **2.2 Niveau éducatif, enseignement et formation**

Le taux d'analphabétisme de la population âgée de 10 ans et plus est de 40,2%. Il est de 33,4% en milieu urbain et de 52,2 % en milieu rural. L'analphabétisme affecte 53,3% de la population de sexe féminin et 25,4% des hommes. Le taux d'analphabétisme est croissant selon l'âge. Il est de 20 % pour la classe d'âge de 15 à 24 ans et de 59% pour la classe d'âge de 35 à 49 ans. Il est de 81% pour les personnes âgées de 50 ans et plus.

40% de la population de la région de Guelmim âgée de 10 ans et plus n'ont aucun niveau scolaire, 27,9 % dispose d'un niveau primaire, 15,5% à 1<sup>e</sup> niveau du collège, 9,1% à le niveau secondaire et 3,9% à le niveau supérieur. Le niveau d'étude est plus élevé en milieu urbain qu'en milieu rural (51,7 % avec aucun niveau scolaire).

### **Population du Royaume âgée de 10 ans et plus selon le niveau d'étude et le milieu de résidence de la région de Guelmim Es-semara**

## **Annexe 1. Renseignement supplémentaire sur la région**

---

L'enseignement préscolaire est à dominante coranique (7469 enfants sur 7929 pour toute la région). L'enseignement du premier cycle du fondamental est assuré par l'essentiel par le secteur public qui accueille 71260 enfants, le privé en accueillant moins de 500. On observe une proportion de filles inférieure à 50% dans toutes les provinces. Les jeunes filles représentent 33656, soit près de la moitié. Les déperditions scolaires touchent plus les garçons que les filles. Plus de la moitié des élèves du premier cycle du fondamental (33393) bénéficient des services de 312 cantines scolaires, dont 150 dans la province de Tata et 110 dans la province de Guelmim.

L'enseignement collégial public accueille 28422 élèves, dont 13336 filles. Le redoublement concerne 4000 élèves. Le taux de redoublement est plus élevé en 9<sup>ème</sup> année. Les déperditions scolaires concernent 472 élèves, soit une proportion inférieure à 5%. Les déperditions affectent plus fortement les garçons que les filles.

Les élèves sont orientés à l'issue de l'enseignement collégial vers l'enseignement secondaire qualifiant qui accueille 14557 élèves dont 6427 jeunes filles. Composé d'une filière courte (un an) attribuant des diplômes de qualification professionnelle et des cycles de formation générales, techniques et professionnelles (sur 3 ans). accessibles sur la base du brevet d'étude collégiale. Les élèves sont orientés de façon prédominante vers la filière « Lettres » qui accueille 10689 étudiants, la filière sciences n'accueille que 3756 élèves et la filière technique ne concerne que 110 élèves.

L'enseignement professionnel est dispensé par 18 établissements publics et 16 établissements privés qui accueillent, pour le secteur public, 1905 élèves, dont 714 filles, et pour le secteur privé, 433 élèves dont 214 filles.

Dans le secteur public, 12 établissements assurent la formation en niveau spécialisation pour 408 élèves dont 108 filles, 10 au niveau qualification au profit de 851 élèves dont 264 filles et 6 établissements forment au niveau technicien 592 élèves dont 289 filles. La formation au niveau technicien spécialisé n'est assurée que par un seul établissement au profit de 54 élèves, dont 27 filles. On trouve à Guelmim 10 établissements de formation professionnelle privés qui assurent la formation de 336 élèves sur 423 dans toute la région. Le secteur privé forme 2003 élèves au niveau spécialisation, 111 au niveau qualification et 119 au niveau technicien.

Mention spéciale doit être faite de l'Institut de technologie des pêches maritimes de Tantan (ITPM). Cet institut forme actuellement 22 patrons de pêche et 25 officiers mécaniciens de 3<sup>ème</sup> classe. Le taux d'insertion en 2004 était respectivement de 86% et de 93%.

### **2.3 Dépendance, emploi et chômage**

Nous utiliserons quatre indicateurs permettant de situer la situation sociale des ménages dans cette région au regard de l'emploi.

**Le taux d'activité brut** décrit le pourcentage de personnes disposant d'une force de travail susceptible de générer un revenu par rapport à la population totale.

**Le taux de dépendance** décrit le nombre de personnes dans un ménage qui ne génèrent pas de revenu rapporté au nombre de personnes générant un revenu, c'est-à-dire les actifs occupés.

**Le taux d'emploi** indique le pourcentage de personnes générant un revenu par rapport à la population total d'âge actif.

**Le taux de chômage** décrit le pourcentage des demandeurs d'emploi par rapport à la population active (actifs occupés et demandeurs d'emploi âgés de 15 ans et plus).

## Annexe 1. Renseignement supplémentaire sur la région

### Indicateurs de dépendance, d'activité, d'emploi et de chômage par région

	Taux de dépendance	Taux d'activité brut	Taux d'emploi	Taux de chômage
Oued Ed-Dahab	2,0	33,5	49,5	18,3
Laayoune-Boujdour-Sakiat El Hamra	2,9	25,8	41,0	23,1
<b>Guelmim-Essemara</b>	<b>3,7</b>	<b>21,2</b>	<b>36,9</b>	<b>15,2</b>
Sous-Massa Draâ	2,6	28,1	46,8	9,4
El Gharb-Chrarda-Ben Hssen	1,5	39,4	63,7	10,9
Chaouia-Ouardigha	1,7	37,6	60,6	9,0
Marrakech-Tensift-Al Haouz	2,0	33,5	55,1	8,1
Oriental	2,4	29,1	44,8	18,7
Grand-Casablanca	2,3	29,9	42,4	21,3
Rabat-Salé-Zemmour-Zaer	2,3	30,4	44,2	17,2
Doukkala-Abda	2,0	33,5	56,2	8,7
Tadla-Azilal	1,9	35,0	56,8	7,4
Meknès-Tafilalet	2,2	31,4	49,3	10,5
Fès-Boulemane	1,8	35,7	55,6	9,1
Taza-Al Hoceima-Taounate	1,9	34,7	58,6	5,2
Tanger-Tétouan	2,4	29,2	48,3	9,5
<b>Total</b>	<b>2,1</b>	<b>32,1</b>	<b>50,9</b>	<b>11,8</b>

Il est frappant de constater que c'est la région de Guelmim Essemara qui, parmi toutes les régions du Maroc, présente le taux d'activité le plus faible, 21,2 % (alors que le taux moyen national est 32,1%).

Le nombre de personnes dépendant moyen par ménage est de 3,7 personnes par actif occupé. Le taux de dépendance au niveau national est de 2,1 personnes par actif occupé.

Le taux d'emploi est également faible. Ainsi, 36,9% de la population d'âge actif dispose d'un emploi. Ce rapport est de 50,9% au niveau national.

Le taux de chômage est de 15,2 %. Il est nettement moins élevé que le taux moyen au niveau national. Il constitue, cependant, un indicateur de précarité de la situation des ménages, moins significatif que le taux de dépendance et le taux d'emploi.

C'est dans la province de Assa Zag que le taux de dépendance est le plus élevé avec 5 personnes dépendantes par actif occupé. Ce taux est de 3,9 à Guelmim et à Tantan. Il est plus faible à Tata avec 3,2.

### Indicateurs de dépendance, d'activité, d'emploi et de chômage en 2001 selon le sexe du chef de ménages dans la région de Guelmim Essemara

Sexe du chef de ménage	Taux de dépendance	Taux d'activité brut	Taux d'emploi	Taux de chômage
Masculin	3,2	23,8	41,7	12,7
Féminin	7,3	12,0	20,7	29,0

Le taux de dépendance est très élevé dans les ménages dirigés par les femmes. Le taux de chômage des actifs vivants dans ces ménages atteint 29%. Le taux d'emploi dans ces ménages est de 20,7%, alors qu'il atteint 41,7 % dans les ménages dirigés par hommes.

## Annexe 1. Renseignement supplémentaire sur la région

La précarité des ménages est aussi plus accentuée lorsque ceux-ci sont dirigés par des personnes âgées et par des personnes sans niveau d'instruction. Ainsi dans les ménages dont le chef de ménage est âgé de 26 à 35 ans, le taux de dépendance est de 2,8 personnes par actif occupé, alors qu'il atteint 4 personnes dans les ménages dirigés par des personnes plus âgées. Le taux de chômage est croissant en fonction de l'âge du chef de ménage, alors que le taux d'emploi est décroissant en fonction de l'âge du chef de ménage.

### Indicateurs de dépendance, d'activité, d'emploi et de chômage en 2001 selon le type d'activité du chef de ménages dans la région de Guelmim Essemara

Type d'activité du chef de ménage	Taux de dépendance	Taux d'activité brut	Taux d'emploi	Taux de chômage	% de la population
Actif occupé	2,3	30,3	52,7	6,8	55,3
Chômeur	23,7	4,0	7,4	89,1	0,9
Femme au foyer	15,0	6,3	11,2	41,9	16,6
Propriétaire rentier	7,7	11,5	18,8	36,9	14,1
Infirmes ou malade	7,2	12,1	20,0	31,1	5,2
Vieillard	6,0	14,3	30,5	19,5	7,3
Autre inactif	9,6	9,5	12,4	28,3	0,6

Ainsi 44% de la population vit dans des ménages dirigés par des inactifs, soit 16,6 % dans les ménages dirigés par une « femme au foyer » et 27 % de la population lorsque ces ménages sont dirigés par des retraités, des infirmes ou des vieillards.

L'activité des membres des ménages est étroitement déterminée par la nature institutionnelle de l'activité du chef de ménage. Ainsi dans le secteur de l'agriculture et de la pêche, le taux d'emploi est de 66,3% contre 36,9 % dans l'ensemble des secteurs. Le taux de dépendance n'est que de 1,6 personnes par actif occupé dans ce secteur. C'est dans les ménages de travailleur indépendant et de membre de coopérative que le taux de chômage est le plus faible.

Le taux de chômage est expliqué principalement par le salaire de réservation, c'est-à-dire le taux de salaire en dessous duquel le demandeur d'emploi n'accepte pas un emploi. Le salaire de réservation est positivement aux conditions de vie et au revenu du ménage. Dans un ménage d'agriculteur, vivant en milieu rural, le salaire de réservation sera plus faible.

Le taux de chômage en tant que, pas plus que le taux de dépendance ne sont des indicateurs de précarité dans l'absolu. Ils sont essentiellement des indicateurs du degré d'exclusion.

### 2.4 Structure de l'emploi

Secteur d'emploi selon les classes d'âge

Secteur d'emploi	Age							Total
	<15	16-20	21-25	26-35	36-50	51-65	>65	
chom	0	4322	4354	4221	146	0	0	13043
Territoire national	0	45	211	2282	2531	344	37	5450
Serv.extérieur.ministère	0	47	913	3669	5962	854	68	11513
Promotion nationale	0	728	546	1898	505	164	0	3841
Entreprise.pub/s	0	0	46	371	416	113	0	946
Entreprise privée	202	2955	3559	10941	11005	3352	1384	33398
Entreprise agricole	77	3478	5038	7565	9245	7123	2973	35499
Ménage	0	156	0	316	235	0	0	707
Autres secteurs	0	0	0	121	198	94	0	413
Total	279	11731	14667	31384	30243	12044	4462	104810

## Annexe 1. Renseignement supplémentaire sur la région

### Secteur d'emploi selon le sexe

Secteur d'emploi	SEXE		Total
	Masculin	Féminin	
chom	9829	3214	13043
Territoire national	4876	574	5450
Serv.extérieur.ministère	10320	1193	11513
Promotion nationale	3841	0	3841
Entreprise.pub/s	801	145	946
Entreprise privée	31054	2344	33398
Entreprise agricole	14817	20682	35499
Ménage	0	707	707
Autres secteurs	413	0	413
Total	75951	28859	104810

### Population active selon les branches d'activité et selon la classe d'âge

effectifs

branches ... 11 p	Age							Total
	<15	16-20	21-25	26-35	36-50	51-65	>65	
Agriculture forêts et pêches	77	3478	5280	8393	9536	7123	2973	36860
Industrie y compris artisanat	133	182	173	1717	1374	254	40	3873
B.T.P	0	490	822	2997	3645	828	76	8858
Commerce	69	1634	1281	3397	2884	1764	870	11899
Transports, entrepôts et communication	0	142	427	1196	1924	430	130	4249
Réparations	0	80	268	436	324	0	37	1145
Administration générale	0	820	865	6370	7659	1004	37	16755
Services sociaux collectifs	0	36	960	1704	1741	520	145	5106
Autres services	0	547	237	953	955	121	154	2967
Activités mal désignées	0	0	0	0	55	0	0	55
Chômeurs n'ayant jamais travaillé	0	4322	4354	4221	146	0	0	13043
Total	279	11731	14667	31384	30243	12044	4462	104810

### Population active selon les branches d'activité et selon le sexe

effectifs

branches ... 11 p	SEXE		Total
	Masculin	Feminin	
Agriculture forêts et pêches	16122	20738	36860
Industrie y compris artisanat	3357	516	3873
B.T.P	8810	48	8858
Commerce	11023	876	11899
Transports, entrepôts et communication	4029	220	4249
Réparations	1145	0	1145
Administration générale	15987	768	16755
Services sociaux collectifs	4024	1082	5106
Autres services	1570	1397	2967
Activités mal désignées	55	0	55
Chômeurs n'ayant jamais travaillé	9829	3214	13043
Total	75951	28859	104810

## Annexe 1. Renseignement supplémentaire sur la région

### 2.4 Aspects sociétaux

Population active en effectif absolu et en structure selon le niveau du diplôme

Classe d'âge	<15	16-20	21-25	26-35	36-50	51-65	>65	Total
Effectif absolu	279	11731	14667	31384	30243	12044	4462	104810
Selon le diplôme en % du total								
Sans	72,40	64,55	50,65	54,46	76,37	95,66	98,32	68,03
Fondamental	27,60	34,30	32,94	24,04	15,95	3,22	1,68	20,77
Secondaire	0,00	1,15	7,50	7,98	1,65	0,00	0,00	4,05
Supérieur	0,00	0,00	8,90	13,52	6,02	1,12	0,00	7,16
Total	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00

Taux d'emploi selon la classe d'âge dans la région de Guelmim

Classe d'âge et sexe	<15	16-20	21-25	26-35	36-50	51-65	>65	Total
Masculin	0,4	15,5	50,0	75,2	89,2	62,0	29,5	32,7
Féminin	0,0	7,5	17,4	18,6	22,8	25,2	5,8	11,2
Total	0,2	11,3	29,4	42,3	51,2	39,9	19,1	21,2

Taux de chômage selon le niveau du diplôme

Classe d'âge	16-20	21-25	26-35	36-50	51-65	Total
Sans	35,4	15,1	11,5	1,9	0,7	8,8
Fondamental	52,1	50,3	13,7	3,9	0,0	26,4
Secondaire	71,1	79,2	50,8	0,0		52,8
Supérieur		25,7	30,3	0,0	0,0	21,6
Total	41,5	32,4	17,7	2,1	0,7	15,2

Taux de chômage en 2001

Diplôme	Masculin	Féminin	Total
Fondamental	24,6	40,8	26,5
Secondaire	21,1	68,3	27,3
Faculté	31,6	90,7	44,6
Ecole cadre moyens	25,3	100,0	39,8
Technicien cadre moyen	31,0	41,7	33,5
Qualification professionnelle	3,6	0,0	3,5
Spécialisation professionnelle	97,2	100,0	97,6
Initiation, sans diplôme	0,0	0,2	0,1
Total	16,4	11,9	15,2

## Annexe 1. Renseignement supplémentaire sur la région

### Indicateurs de dépendance, d'activité, d'emploi et de chômage en 2001

#### Région de Guelmim Essemara

	Taux de dépendance	Taux d'activité brut	Taux d'emploi	Taux de chômage
<b>Province</b>				
Assa-zag	5,0	16,7	28,1	19,0
Essemara	4,1	19,6	31,4	15,5
Guelmim	3,9	20,5	35,3	20,2
Tan Tan	3,9	20,5	34,7	16,8
Tata	3,2	23,6	43,8	6,9

	Taux de dépendance	Taux d'activité brut	Taux d'emploi	Taux de chômage
<b>Type d'activité du chef de ménage</b>				
Actif occupé	2,3	30,3	52,7	6,8
Chômeur	23,7	4,0	7,4	89,1
Femme au foyer	15,0	6,3	11,2	41,9
Propriétaire rentier	7,7	11,5	18,8	36,9
Infirmes ou malade	7,2	12,1	20,0	31,1
Vieillard	6,0	14,3	30,5	19,5
Autre inactif	9,6	9,5	12,4	28,3

	Taux de dépendance	Taux d'activité brut	Taux d'emploi	Taux de chômage
<b>Age du chef de ménage</b>				
26-35 ans	2,8	26,1	48,8	5,4
36-45 ans	3,9	20,3	40,1	9,6
46-60 ans	4,0	20,1	32,1	17,7
>60 ans	3,9	20,6	35,2	20,4

	Taux de dépendance	Taux d'activité brut	Taux d'emploi	Taux de chômage
<b>Niveau scolaire du chef de ménage</b>				
Néant	4,2	19,4	33,8	18,6
Msid ou Coranique	3,6	22,0	39,1	14,4
1er cycle Fond. sans FP	3,4	22,9	43,8	6,6
2eme cycle Fond. sans FP	2,7	27,3	45,9	4,5
2eme cycle Fond. avec FP	2,9	25,3	37,5	12,6
Secondaire sans FP	2,4	29,8	45,9	9,4
Secondaire avec FP	1,6	38,3	53,8	10,5
Supérieur sans FP	2,4	29,6	46,5	8,4
Supérieur avec FP	1,3	43,8	61,8	17,4
Autres niveaux	20,1	4,7	8,6	34,9

## Annexe 1. Renseignement supplémentaire sur la région

---

	Taux de dépendance	Taux d'activité brut	Taux d'emploi	Taux de chômage
<b>Statut professionnel du CM</b>				
Chômeur n'ayant travaillé		0,0	0,0	100,0
Salarié	2,8	26,5	46,8	9,4
Indépendant	2,1	32,4	56,2	7,6
Employeur	2,9	25,5	41,7	11,5
Aide familial	0,8	56,9	103,3	0,0
Associé, Mbre coopérative	2,5	28,8	46,2	3,5
Autre statut	1,8	36,1	51,6	0,0
<b>Total</b>	<b>3,7</b>	<b>21,2</b>	<b>36,9</b>	<b>15,2</b>

Source et Note : d'après l'Enquête Nationale sur l'Emploi 2001 - HCP - Direction de la statistique.

§ FP désigne formation professionnelle

§ **taux de dépendance** = (inactifs + chômeurs)/ actifs occupés ;

§ **taux d'activité brut** = (actifs occupés + chômeurs)/ population.

§ **taux d'emploi** = actifs occupés/ population d'âge actif (15-65 ans).

§ **taux de chômage** = chômeurs / (actifs occupés + chômeurs) âgés de 15 ans et plus.

## **Annexe 1. Renseignement supplémentaire sur la région**

---

### **1. Le potentiel agricole**

#### **1.1 Les cultures**

La surface agricole utile représente 205 ha dans la région, dont 100000 à Guelmim, 65600 à Tata, 25500 à Tantan et 10000 ha à Assa-Zag. La majeure partie de cette surface est irriguée par épandage d'eaux de crue, soit 99000 ha au total, dont 65000 dans la province de Guelmim, 15000 dans celle de Tata, 9900 dans celle d'Assa-Zag et 6000 dans celle de Tantan. La surface agricole d'agriculture pluviale couvrent 91500 ha, dont 30000 à Guelmim, 41100 à Tata et 19400 à Tantan. Seulement 14600 ha sont irrigués, dont 9500 dans la province de Tata et 5000 dans celle de Guelmim.

Dans la région de Guelmim, la céréaliculture est la culture principale. Elle couvre un total de 56 mille hectares, dont 41000 dans la seule province de Guelmim, 7300 dans la province de Tata et 5350 dans la province de Tan Tan.

La production de céréale atteint un demi million de quintaux, dont 315000 dans la province de Guelmim, 135 mille dans celle de Tata et 37020 dans la province de Tan tan.

La céréaliculture est dominée par le blé tendre une production de plus de 310000 quintaux sur 30000 ha. La production d'orge représente la deuxième production de céréales avec 167 000 quintaux sur 21000 ha. La production de blé dur est significative à Guelmim (15000 qx) et à Tata (5200 Qx).

Le maraîchage représente une production agricole significative. Les plus importantes surfaces sont réalisées dans la province de Guelmim. Les principaux légumes cultivés sont la tomate, les pastèques et melons et les oignons.

Les cultures fourragères occupent une superficie agricole importante : 6900 ha dans la région, dont 5480 à Tata. Le rendement de la production fourragère, principalement de la luzerne est beaucoup plus élevé dans la province de Guelmim (78000 tonnes) que dans celle de Tata (73800 tonnes).

L'arboriculture est dominée par le palmier dattier dans la province de Tata (1139000 pieds) et par l'olivier dans celle de Guelmim (262000 pieds). L'amandier représente une ressource significative dans ces deux provinces (31000 pieds à Guelmim et 62700 à Tata).

#### **1.2 L'élevage**

La région dispose d'un potentiel d'élevage modeste : 526000 têtes, dont 280000 caprins et 200000 ovins, distribués sur l'ensemble des provinces de la région. On décompte seulement 6600 bovins concentrés à Guelmim et Tata (3600 têtes). Les camelins sont estimés à 40000 têtes.

L'effectif des animaux de traits disponible dans la région est très modeste : 10700 ânes et 1840 mulets.

La région dispose de 26 centres d'abattage, dont 24 sont contrôlés, 11 sont à Tata et 10 à Guelmim.

En 2004, dans la région, 3284 bovins ont été abattus laissant une production de près de 500 tonnes de viandes, 20700 ovins pour une production de 921 tonnes et 102600 caprins pour une production de 1050 tonnes de viandes. La production de viande la plus importante est celle des camelins: 1462 tonnes résultant de l'abattage de 9480 têtes.

La province de Tantan a produit, en 2004, 96000 litres de lait frais.

On recense une activité apicole substantielle, avec environ 1690 ruches modernes et 8070 ruches traditionnelles, entretenues par 922 apiculteurs regroupés dans 20 coopératives. Le plus grand nombre de ces apiculteurs se situe dans la province de Guelmim (820). On dénombre un nombre d'apiculteurs moins élevé dans les provinces de Tata (38) et Assa Zag (64), exploitant en moyenne un nombre plus grand de ruches.

## **Annexe 1. Renseignement supplémentaire sur la région**

---

Les exploitations traditionnelles assurent une production de 16700 kg de miel dont 11000 kg à Guelmim, 2220 kg à Tata et 3000 kg à Assa-Zag. Les exploitations modernes produisent près de 23000 kg, dont 14700 à Guelmim et 7800 à Assa-Zag.

La région dispose d'élevages avicoles modernes concentrés à Guelmim, qui réalisent une production annuelle de 760 tonnes de viandes par an, et à Tantan, avec une production de 228 tonnes. Il existe une aviculture traditionnelle de taille significative à Tata, avec des élevages totalisant 5000 têtes pour une production annuelle de 4 tonnes.

### **1.3 Le patrimoine forestier**

La région de Guelmim dispose d'un important patrimoine forestier d'environ 420000 ha, dont 227000 dans la province de Tata, 30000 dans celle de Tantan et 325 dans celle de Guelmim. Le couvert végétal est caractérisé par sa densité dans les zones situées au nord et à l'est, il est éparé dans les zones désertiques. Les forêts naturelles constituent l'ossature du couvert existant, tant les conditions climatiques, ne permettent guère de faire aboutir les opérations de reboisement. Sur une superficie de 420 000 ha, seule une partie limitée, inférieure à 1000 ha, pour l'essentiel située dans la province de Guelmim, provient du reboisement.

Les essences de type saharien sont constituées pour l'essentiel d'acacias. Elles dominent la couverture forestière de la région, grâce à leur aptitude à résister aux conditions climatiques très rudes. La production forestière en bois d'œuvre, est très limitée pour la région et le couvert végétal est ainsi principalement destiné à l'élevage.

La production des pépinières n'est pas négligeable. Elle atteindrait pour l'ensemble de la région 370000 pieds, pour l'essentiel d'oliviers, de genévriers, de palmiers dattiers.

## **2. Le potentiel halieutique**

La région recèle d'importantes potentialités halieutiques qui font de la pêche maritime, l'un des secteurs clés. L'étendue de la zone littorale ainsi que les équipements et avantages offerts par le port de Tan-Tan, ont drainé grand nombre d'investisseurs intéressés par le secteur.

Le port de Tan-Tan, joue les premiers rôles au niveau national surtout comme port sardinier. Les quantités débarquées y connaissent une évolution remarquable d'année en année et une diversification des espèces qui forment les captures. Le reste du littoral de la région, connaît la pratique d'une pêche artisanale tournée vers l'autoconsommation et accessoirement vers les marchés locaux.

## **3. Les ressources minières, l'eau, l'assainissement et l'énergie**

### **A - Les ressources minières**

La région recèle d'importants indices miniers dont surtout le zircon, le titane, l'or, le marbre ainsi que la matière première des carrières de gravier. Les trois minerais cités en premier, ont été considérés comme les seuls à pouvoir jeter les bases d'une exploitation industrielle.

La région nourrit beaucoup d'espoirs sur les rendements des dits minerais qui font ou feront l'objet d'exploitation par des investisseurs. D'autres indices sont autorisés à la prospection et à l'extraction sans pour autant arriver au stade d'exploitation à cause de la faiblesse des rendements y afférents.

### **B - Ressources hydriques, eau potable et assainissement**

### **a- Ressources en eau et barrages**

La carte hydrique de la région, reflète une structure disparate en quantité et en qualité, entre les diverses zones géographiques. La province de Tata est la plus dotée en ressources souterraines localisées surtout dans les oasis, Guelmim quant à elle connaît une concentration des ressources, dans la plaine où se situe la capitale régionale.

Les zones de montagnes sises au nord et nord ouest, accusent un déficit hydrique important tout comme les parties sahariennes du sud et sud est. Le long du littoral, la ressource est abondante mais connaît des degrés de salinité qui entravent son utilisation à l'état brut.

Une attention particulière a été accordée à la mobilisation des eaux de surface, par la réalisation d'ouvrages de dérivation ou de retenue. Les objectifs visés par cette opération sont multiples : la réglementation de la nappe phréatique, l'abreuvement du bétail, la pratique d'une agriculture par épandage ou la protection contre les inondations par le règlement du débit de certains oueds. L'objectif de tendre vers une agriculture moderne, a vite orienté la réflexion vers la réalisation d'ouvrages de grande hydraulique, surtout le long de l'oued DRAA. Ces chantiers en cours, visent à mobiliser les eaux de crue pour subvenir aux besoins agricoles et pour servir d'appoint, aux programmes d'adduction de l'eau potable.

### **b- Eau potable**

La région a bénéficié et bénéficie encore de gros investissements qui visent l'adduction et la distribution de l'eau potable au profit des populations locales. Les taux de couverture, témoignent qu'un grand pas a été franchi pour la région qui est mieux dotée par rapport à des provinces limitrophes.

Le milieu urbain connaît des indices de desserte qui tendent vers les 100%, le rural quant à lui a bénéficié d'opérations d'approvisionnement qui ont amélioré grandement sa couverture, exception faite de quelques zones enclavées ou ayant des spécificités géographiques qui limitent la portée des équipements qui y sont réalisés.

### **c- Assainissement liquide**

Ce secteur continue à faire la problématique de grand nombre de centres urbains de la région. Ceux-ci, avaient connu une mutation rapide comme centres ruraux, ce qui a nécessité des efforts pour subvenir aux besoins énormes surtout pour étendre ou reprendre le réseau existant.

Ces opérations de mise à niveau, ont été jugées coûteuses et dépassant les moyens disponibles aux conseils élus et leur rythme de réalisation est lent. Ce secteur est ainsi, devenu, l'un des chantiers où le conseil régional intervient pour compléter l'effort fait par les municipalités concernées.

### **d- Assainissement solide**

L'assainissement solide, à l'image du liquide, est loin de subvenir aux besoins des populations urbaines. Le coût élevé des engins et l'absence de station de traitement ainsi que la difficulté d'adapter les populations à l'origine rurale, aux contraintes de l'opération de collecte, constituent autant d'handicaps qui affectent le rendement de ce secteur.

Le secteur a connu l'organisation régulière de campagnes de sensibilisation qui restent cependant limitées, ce qui a orienté la réflexion des responsables, vers l'ouverture de ce secteur à l'investissement privé.

## **Annexe 1. Renseignement supplémentaire sur la région**

---

### **C- Energie**

Les centres et localités de la région, sont reliés au réseau national de l'électricité dans la quasi-totalité. Le taux de couverture avoisine les 80% vu l'importance démographique des centres urbains et grâce à un rythme d'exécution soutenu des programmes d'électrification rurale. Le réseau actuel est de 1526 km . Il couvre 32 communes et compte 53.476 abonnés.

La région dispose à Tan-Tan plage, d'une centrale de production de l'énergie thermique, dont la puissance appelée sert de renfort d'appoint pour les provinces du sud. La couverture des centres ruraux, dépasse les 50% avec un net avantage au profit des provinces de Guelmim et de Tan -Tan. Il est à noter que la production et la consommation de la région en énergie est respectivement de 8,7 millions kw et 6,6 millions kw.

### **4 - Le secteur secondaire**

#### **A. Industrie**

L'activité industrielle en exploitation sur le territoire de la région, concerne surtout les secteurs de l'agriculture, des pêches maritimes, des bâtiments et des travaux publics. Les 13 unités opérationnelles se concentrent dans les provinces de Guelmim et de Tan - Tan. Ce dernier en regroupe environ 70%.

La région connaît aussi, la réalisation effective de plusieurs zones industrielles et prospective de zones d'activité économique, dans le souci de polariser l'investissement et de bâtir une économie tournée vers l'industrialisation.

#### **B. Artisanat**

L'artisanat est un secteur qui a marqué la population locale qui dans sa transhumance, a toujours confectionné les outils et accessoires de la vie quotidienne. Le secteur a évolué en connaissant des améliorations apportées progressivement aux produits afin de répondre à la demande tout en sauvegardant l'empreinte originale des artisans locaux.

Des centres d'apprentissage, ont ainsi vu le jour à travers les villes de la région, tout comme les ensembles artisanaux. Le mouvement associatif et coopératif, a également été encouragé pour organiser au mieux le secteur et ses rendements.

La région compte 15 coopératives de 453 artisans et des centres de formation de 466 apprentis.

Les principales activités d'artisanat d'art, concernent le travail du bois, des peaux, de l'argent, de la laine et des poils de chameaux. D'autres métiers sont également à relever dans le domaine de l'artisanat utilitaire, pour satisfaire les besoins d'une population croissante.

#### **C. Construction**

La région connaît un grand mouvement de construction continu, surtout à l'intérieur de ses villes qui concentrent presque les deux tiers de sa population. Des efforts conséquents ont visé l'organisation spatiale des villes et des grands centres ruraux, à travers la réalisation de plans d'urbanisme, la restructuration des quartiers marginaux et la tendance à généraliser les équipements et réseaux et à limiter la construction non autorisée.

En 1997, les communes urbaines ont délivré 1.069 autorisations de construire pour une surface de 103.946m<sup>2</sup>. La surface globale des planchers était de 163.976m<sup>2</sup>.

## **Annexe 1. Renseignement supplémentaire sur la région**

---

### **a- Contraintes du développement**

La population de la région de Guelmim est traditionnellement occupée à l'élevage et à la culture oasienne. La zone de nomadisme est vaste et s'étend de la zone des contreforts de l'anti-atlas et de la vallée du Draa à tout le Sahara Occidental.

L'économie des zones frontalières de la région a été marquée par l'existence des conflits et l'importance des activités militaires. L'armée y représente une source de revenus qui a marqué l'évolution économique de la région, habité par une importante population de retraités.

L'économie productive locale capable d'asseoir l'autonomie économique de la région n'est portée que par une agriculture faible, une insuffisante intégration du secteur de la pêche et par le commerce. Le développement du tourisme dans la région en est à sa phase préliminaire.

Une forte proportion des ménages vit dans des conditions précaire. Le taux d'emploi est le plus faible de toutes les régions du Maroc. Un fort taux de chômage affecte en particulier les jeunes et les diplômés. Il frappe plus fortement les jeunes issus des ménages les plus démunis. Les ménages dirigés par des femmes représentent un cinquième de la population. Ils subissent plus fortement que les autres les effets de l'exclusion.

### **c- Les atouts de la région**

Des ouvrages hydrauliques, en particulier le barrage sur l'Oued Noun, ont renforcé le potentiel d'approvisionnement en eau potable et élargissent une capacité d'agriculture en irrigation très limitée du fait du climat aride de la région.

La région dispose d'un port à Tantan et d'un aéroport à Guelmim, ainsi que d'une infrastructure routière et de communication satisfaisante. Celle-ci, relie au sein de la région, les centres urbains de Tantan, Guelmim, Essemara, Assa, Zag, Tata, qui se prolonge à son Sud-Est sur la haute vallée du Draa. La région est une voie de passage entre la région d'Agadir et la région de Layoune -Boujdour.

Les principaux centres urbains bénéficient des infrastructures de base et d'un encadrement administratif substantiel qui constituent un atout certain pour son développement futur. Les dépenses d'infrastructures de l'Etat et la présence des structures administratives constituent une des principales sources de revenu alimentant l'économie locale.

La présence et la volonté des autorités locales, celles des administrations et des collectivités locales, le bourgeonnement du tissu associatif, l'intérêt d'investisseurs locaux, nationaux et même étrangers engagés dans quelques projets, constituent le socle pour l'identification et la réalisation de projets d'activités génératrices de revenus.

Le principal atout de la région est le bond qualitatif en matière de formation et d'éducation de sa jeunesse, durant les années 1990 et la première moitié de la décennie 2000. A la différence des décennies antérieures, la région dispose d'un potentiel d'encadrement important. Celui-ci est, actuellement, fortement sous-utilisé. Le changement qualitatif dans le potentiel humain de la région n'a pas été assorti du développement d'activités dans le secteur privé susceptible d'assurer un niveau de productivité compatible avec la rémunération de la force de travail qualifiée. Les possibilités d'emploi offertes, auparavant, par le secteur public ne sont plus en mesure de couvrir les besoins. Le développement d'activités à caractère commercial doit impérativement prendre le relais.

## Annexe 1. Renseignement supplémentaire sur la région

### Répartition sectorielle de la population active occupée dans les provinces de la région de Guelmim

Branche - 3 positions	Guelmim-Essemara					
	Assa-zag	Esse-mara	Guelmim	Tan Tan	Tata	Total
Agr. élevage pêche	4,5		48,3	3,1	60,8	41,5
Industrie alim b		1,2	1,1	5,1	0,3	1,4
Industrie Textil			1,0	0,9	0,2	0,6
Autres industrie		1,0	1,6	2,6	0,4	1,2
Elec, gaz, eau	2,7	2,8	0,3	1,1	0,1	0,6
B.T.P	4,1	6,1	8,7	9,7	10,1	9,0
Reparation			1,8	1,5	0,2	1,0
Commerce	4,0	9,8	10,9	25,5	11,9	13,2
Restauration, hotellerie		1,1	0,7	1,7		0,6
Transports, entrepôts,	4,2	5,0	4,4	8,9	2,7	4,5
Banque assurances		1,3	0,3		0,1	0,3
Serv pers domestiques	2,5	4,7	1,9	4,6	1,0	2,2
Serv sociaux collectifs	4,0	9,5	6,9	5,3	3,7	5,6
Adminstration générale	74,0	57,4	11,9	30,0	8,3	18,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectif employés	2882	5641	34836	13165	31568	88092

La question de la mobilisation de nouvelles activités dans le cadre de l'initiative privée se pose avec acuité pour les provinces de Assa-Zag et de Essemara dont, respectivement, 78% et 66,9% de la population active travaillent dans le cadre de l'administration générale et les services sociaux collectifs (éducation et santé). Ces pourcentage sont de 30% dans la province de Tantan, 11,9% dans celle de Guelmim et de 8,3% dans celle de Tata. Corrélativement, les activités de transports comptent pour 9% des emplois de la province, alors que ce secteur ne représente que 4,5% des emplois

Le secteur agriculture élevage représente 40% des emplois de la région, 68% dans la province de Tata et 48,3% dans celle de Guelmim. Le secteur commerce représente 13% des emplois dans la région et le quart des emplois dans la province de Tantan.

#### d- Compléter les moyens actuellement mobilisés

Cependant, les ressources administratives mobilisées par l'Etat, par les collectivités locales et par les associations de développement locales semblent insuffisantes, en quantité et en qualité, dans les conditions actuelles.

Plusieurs exemples illustrent le besoin de coordination de l'action des opérateurs publics et privés.

- § La fiabilisation de la propriété foncière condition sine qua non pour la production de garanties financières fiables connaît de graves difficultés, liées à la pratique, présentée comme quasi-systématique, de l'opposition aux réquisitions proposées à la Conservation foncière.
- § L'investissement dans la transformation du poisson reste basique, principalement cantonné à la production de farine de poissons, faute d'une articulation du dispositif de capture avec les besoins de la valorisation au niveau de la transformation manufacturière.
- § Les agents de développement local ne disposent pas d'une carte des potentialités minières de la région susceptible d'être présentée à des investisseurs de petite et moyenne taille, originaire ou visiteurs de la région.

§

## **Annexe 1. Renseignement supplémentaire sur la région**

---

- § La production de viande cameline pourrait être une activité porteuse, exportatrice, pour l'ensemble de la région si l'encadrement de l'activité d'élevage était régulé dans un espace inter-régionale et qu'un processus d'importation organisé en fonction des capacités des parcours organisé de manière maîtrisée et transparente de façon à bénéficier aux plus grand nombre d'éleveurs.
- § L'administration des Eaux et Forêts est démunie en ressources face au braconnage du patrimoine forestier pour la production de charbon de bois à un but commercial.
- § Dans le tourisme, des investissements, en phase de réalisation, sont abandonnés de réalisation faute d'étude préalable approfondie, de soutien financier et/ou de garantie foncière.
- § Des sites touristiques, valorisant les ressources naturelles locales (par exemple, station thermale dans la province de Guelmim), ne bénéficient pas de l'effort d'imagination et de financement correspondant à leur potentiel.

### **CONTRAINTES ET FAIBLESSES**

L'analyse des spécificités et potentialités de la région, perm et d'approcher sa problématique de développement; en posant de grandes questions dont essentiellement:

- \* L'absence d'un pôle de développement reconnu, distingue la région au niveau national. Guelmim constitue peut être, la plate forme démographique, mais l'ériger en pôle économique, dépendra de son rayonnement sur les activités et sur les mouvements de la population. La complémentarité évidente entre économies provinciales, peut jouer en faveur du scénario de création de plusieurs micro pôles, mais la faiblesse des moyens de la région, jouera pour leur concentration au niveau d'un seul pôle régional.
- \* La répartition géographique de la population, sa concentration le long des grands axes routiers et la baisse tendancielle des habitants du rural, pose le problème de développer les secteurs à vocation rurale et peut entraîner plus de pression humaine sur les métropoles avec le coût conséquent en infrastructures. Le développement du monde rural, resterait aussi, tributaire de son aptitude à fixer les populations ce qui fera douter, de la faisabilité et du rendement des projets à terme, qui y sont ou seront programmés.
- \* L'absence d'un secteur qui puisse jouer le rôle de base économique régionale. Ce problème, se pose également au niveau de chaque province malgré une priorité reconnue localement à chaque secteur.
- \* La difficulté de drainer de gros investissements (surtout privés) vers le territoire de la région à cause d'une limite évidente qui est reconnue aux rendements d'opérations réalisées loin des grands marchés et dans des conditions de production qui sont loin de garantir la compétitivité aux produits à commercialiser.
- \* L'objectif d'un développement social équilibré, peut obliger à faire des péréquations entre entités administratives en cherchant à privilégier les provinces à population rurale importante et ce aux dépens des autres provinces.
- \* La complémentarité économique qui reste un scénario de développement probable, peut obliger à spécialiser chaque province dans un secteur productif donné. Ceci ne saurait être réalisé sans une approche stratégique basée sur l'entière adhésion des populations dans l'opération de développement, avec les choix qu'elle impliquera.

## **Annexe 1. Renseignement supplémentaire sur la région**

---

### **PERSPECTIVES ET AXES DE DEVELOPPEMENT DE LA REGION**

Le développement de la région, passe par une parfaite connaissance de ses potentialités sectorielles, par la levée des contraintes et handicaps et par la participation de la population locale à l'œuvre de développement.

L'objectif ne saurait être atteint sans opérer des choix stratégiques basés sur le compromis et l'adhésion de tous les acteurs.

Les étapes à suivre, ou ce faire, s'articulent autour des axes suivants :

\*Inculquer aux acteurs locaux, une culture basée sur la portée régionale de toute action à entreprendre. Une telle approche favorisera la vision globale et la gestion stratégique des actions à même de développer la région comme territoire unifié.

\*Réfléchir à un plan d'action à même de sensibiliser les populations locales à participer plus activement à l'œuvre de développement. Ceci est rendu primordial par la tendance graduelle à faire de cette œuvre, un chantier où le compromis et le consensus, garantissent l'aboutissement.

\*Instaurer et encourager l'esprit de partenariat entre les acteurs de développement locaux et divers organismes d'études, afin d'asseoir des scénarios de développement fondés et de promouvoir le caractère participatif des programmes à réaliser.

\*Accorder un intérêt accru, aux mesures d'accompagnement des programmes de plan, afin que ceux-ci dépassent la vision restreinte de projets physiques qui sont réalisés selon un échéancier donné sans être soumis à une hiérarchisation des priorités et au suivi et à l'évaluation de l'exécution.

### **ORIENTATIONS GENERALES DU DEVELOPPEMENT DE LA REGION**

Le conseil régional, a programmé une étude sur les potentialités sectorielles de la région, destinée à servir de base pour une planification de long terme de son développement. Le plan quinquennal 1999 - 2003 pour le développement économique et social a retenu pour la région les axes suivants :

- Les secteurs de l'agriculture, de la pêche maritime du tourisme et des mines, demeurent les piliers de l'économie régionale. Le développement nécessite le soutien de l'Etat.
- La région connaît un retard accru en infrastructure de base malgré les efforts d'investissement dont elle a bénéficié.
- La mobilisation des eaux de surface pour prévenir les cycles réguliers de sécheresse qui frappe les provinces de la région est une priorité pour rationaliser la gestion de la ressource pour la modernisation du secteur agricole et la production de l'eau potable.

### **PROGRAMME D'ACTION**

Les Collectivités Locales de la Région de Guelmim- Es-Smara ont proposé un programme d'investissements pour la période du plan quinquennal 1999- 2003 de 997 Millions de DH, principalement pour l'assainissement solide, les aménagements communaux, le renouvellement et l'extension du réseau de voirie et d'éclairage public, la construction des routes et la distribution de l'électricité pour le désenclavement du milieu rural et les équipements spécialisés et à caractère économique.

Ce montant doit être complété par les projets identifiés inscrits dans une banque de 681 projets d'environ 4178,6 millions Dh. Les domaines d'identification des projets inscrits au plan de développement restent essentiellement des projets d'infrastructures économiques et sociales.

## SECTION III. ANNEXES

### Annexe 1. TDR Profil et compétences du coordonnateur national

---

#### Contexte

**L'Agence pour la Promotion et le Développement Economique et Social des Provinces du Sud, créée le 6 mars 2002 a pour mission d'entreprendre dans le cadre d'un plan régional intégré, toute action nécessaire pour accroître la performance des territoires du sud, renforcer leur compétitivité, favoriser l'éclosion des potentialités et lutter contre la pauvreté et l'exclusion et ce en concertation avec les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux concernés.**

Partant de cette mission, l'Agence pour la Promotion et le Développement Economique et Social des Provinces du Sud envisage de développer, en partenariat avec le PNUD et d'autres partenaires institutionnels, un programme de lutte contre la pauvreté qui s'inscrit dans le cadre de l'Initiative Nationale de Développement Humain, lancée par Sa Majesté le Roi Mohamed VI en mai 2005, et sur la base des priorités définies par la communauté internationale à travers les objectifs du millénaire.

Ce programme comprend deux volets majeurs:

Ø Initiative pour la promotion des activités génératrices de revenus dont les objectifs principaux sont :

- Contribution à la création d'emploi et à la génération de revenus à travers des programmes et mécanismes spécifiques ciblant les plus vulnérables qui ne bénéficient pas des circuits formels ;
- Intégration sociale et professionnelle des populations exclues: femmes, jeunes et enfants au situation difficile, personnes handicapées, personnes âgées... ;
- Promotion de l'intégration de l'approche genre
- Prévention des dysfonctionnements sociaux et causes de la pauvreté ;
- Développement de la culture de la solidarité, du partenariat et de la participation.

Ø Initiative de promotion de l'investissement privé dont l'objectif assigné serait de :

- susciter un mouvement significatif de création et de développement des entreprises privées dans les provinces du Sud. Cet objectif serait servi par la réalisation d'objectifs intermédiaires qui devraient prendre appui sur les axes du Programme de Développement quinquennal 2004-2008 de l'Agence du Sud, de façon à en optimiser le rendement économique et social et à développer les synergies potentielles existants entre ses différents axes.

Les modalités de gestion du futur programme prévoient le recrutement d'un Coordonnateur National qui assurera l'animation, la gestion administrative et financière du Programme et la mise en œuvre de ses activités.

#### Tâches et Responsabilités :

Placé sous l'autorité de l'Agence de Développement des provinces du sud, en sa qualité d'Agence d'Exécution du Programme, le Coordonnateur National, qui sera secondé par une équipe au niveau régional dans les zones d'intervention du Programme, assumera les fonctions suivantes :

- L'appui au montage et la supervision de projets, en étroite concertation avec le Comité national de Pilotage ;
- le suivi général de la mise en œuvre et de l'évaluation permanente du Programme;

- l'animation des échanges entre les acteurs des différents sites d'intervention ;
- la responsabilité de la programmation et de la mise en place des formations et des actions transversales prévues par le Programme ;
- l'interface entre ..... et l'Agence d'Exécution du Programme, notamment en ce qui concerne l'intégration des enseignements du programme dans les politiques publiques ;
- l'organisation de forums et d'ateliers d'échange nationaux dans le cadre du programme;
- la préparation et le rendu des réunions du Comité national de Pilotage, de supervision et de suivi du programme ;
- La gestion financière et administrative du programme selon les procédures du PNUD ;
- la préparation de notes périodiques sur l'état d'avancement du Programme ainsi que l'ensemble des rapports de suivi et d'évaluation requis par les procédures du PNUD ;
- la promotion du partenariat et la mobilisation de ressources additionnelles pour la mise en œuvre des actions prioritaires identifiées dans le cadre du Programme.

**Compétences professionnelles requises :** Cadre de haut niveau, le Coordonnateur National aura une formation universitaire supérieure dans un ou plusieurs des secteurs d'intervention du Programme (économie, sociologie, développement local, animation sociale, etc.). Il ou elle doit justifier de préférence d'une expérience professionnelle de 10 à 15 ans dans le domaine du développement et aura une bonne connaissance opérationnelle des acteurs institutionnels marocains, une solide expérience de l'animation, de la concertation et du montage de partenariats entre des acteurs sociaux et institutionnels diversifiés. Il ou elle aura déjà une pratique avérée d'élaboration et de mise en œuvre d'actions concrètes de développement local. Il ou elle aura une expérience reconnue de l'élaboration de documents de réflexion et de synthèse dans son domaine d'activité. Il ou elle aura déjà participé à l'élaboration et à la conduite de projets de coopération internationale.

**Qualités requises :**

- Bonne capacité rédactionnelle ;
- Connaissance des outils informatiques usuels (Windows, Word, Excel, etc.)
- Forte autonomie ;
- Maturité personnelle et professionnelle ;
- Capacité d'écoute ; de négociation et d'arbitrage ;
- Réelle sensibilité aux questions sociales et à l'opérationnel ;
- Bon communicateur (trice) ;
- Capacité de travail en équipe ;
- Sens de l'organisation et de la gestion ;
- Une très bonne connaissance de la Région des provinces du sud ;
- Une expérience de la coopération au développement dans un organisme des Nations Unies serait un avantage.

**Durée de la mission :**

Le programme est prévu pour une durée de cinq ans (2006-2010) et concernera en premier lieu, la région de Guelmime Essmara.

**Rémunération :**

**Annexe 2. TDR Profil et compétences du coordonnateur régional**

---

**Annexe 3. TDR Profil et compétences du coordonnateur provincial**

---

**Fonctionnement de la maison d'initiative**  
**Fonctionnement de la cellule d'appui**